

LE BULLETIN

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL
ET DE LA CHAMBRE DES JEUNES



Le banquet au profit du parlement tenu des locaux à l'Hotel de la Chambre de commerce des jeunes, le 11 mars 1942.



● Clinique Economique

Page trois.

● La Chambre de Commerce
des Jeunes

Page neuf.

● Unions Catholiques des

● La Chambre de commerce
de Montreal

Page dix-neuf.

● Les Syndicats Catholiques
Nationaux

Page vingt-cinq.

● La Ligue des Proprietaires

Visitez les studios

Complets,
Paletots,
Tailleurs pour dames,
Uniformes.

Chaque vêtement
est moulé sur vous
avant d'être terminé.

De Serres & Gamache

*Henri De Serres
Marcel Gamache*

EDIFICE ST-DENIS
354 est, Ste-Catherine
Ch. 111 - HA. 8339

Vêtements sur mesure
finis à la main.

Apprenez à mieux connaître le BÉTON

Le béton est le matériau moderne par excellence et, grâce à la variété de ses applications, il joue d'une année à l'autre un rôle de plus en plus important dans la construction.

Le béton est aujourd'hui spécifié pour toutes sortes de travaux: usines génératrices d'énergie électrique, quais et hangars, ponts et grandes routes. C'est parce qu'il se travaille avec facilité, qu'il est incombustible et permanent.

La connaissance pratique de cet excellent matériau et de ses multiples usages peut vous être d'une grande valeur. Nous vous aiderons volontiers à l'acquérir. Ecrivez à notre Département de Service pour obtenir des renseignements; notre bibliothèque d'ouvrages de références est à votre disposition.

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED

Immeuble Canada Cement Company
Square Phillips Montréal

Bureaux de ventes à

Québec Montréal Toronto Winnipeg Calgary



Répondez sans délai quand la cloche sonne

Dégagez les lignes de téléphone pour faciliter la PRODUCTION DE GUERRE. Le téléphone est nécessaire à la production de guerre. Toutes les lignes téléphoniques dépendent les unes des autres: ne permettez pas que des délais inutiles retardent des messages d'importance vitale pour le pays.

Autres conseils à observer

1. Assurez-vous d'avoir le bon numéro. Vérifiez dans l'annuaire.
2. Parlez distinctement, directement dans le transmetteur.
3. Soyez bref... dégagez votre ligne pour l'appel suivant.
4. Evitez les heures d'affluence pour vos appels interurbains. De 10 a.m. à midi, de 2.30 p.m. à 4.30 p.m., de 7 p.m. à 8 p.m.



L'économie de temps ainsi réalisée, multipliée par 6.500.000 appels quotidiens, peut être énorme.

Société d'Administration et de Fiducie

(Administration and Trust Company)

fondée en 1902

Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles

VOÛTES DE SÛRETÉ

Siège social: MONTRÉAL
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)
5 EST, RUE ST-JACQUES

Hon. E.-L. PATENAUDE
Président

J.-THEO. LECLERC
Vice-président et
Directeur Général

J.-C. BROUSSEAU
Directeur et Secrétaire Général

AGENCES

Québec - Winnipeg - Regina - Edmonton - Vancouver

Le Bulletin

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL

Ce numéro est réservé au compte-rendu de la Clinique Economique organisée à l'instigation de la Chambre de commerce, le 3 décembre 1941.

SOMMAIRE

	Page
Les cliniciens	2
Bienvenue à la clinique	3
Apperçu général	5
Pourquoi une clinique	7
La Chambre des jeunes.	
Ce qu'elle est	9
Problèmes économiques de notre jeunesse	9
L'Union Catholique des cultivateurs.	
Ce qu'est l'U.C.C.	15
Problèmes agricoles du Québec	15
Problèmes essentiels	17
La Chambre de commerce de Montréal.	
Ce qu'elle est	19
Questions d'assurances	19
Ministère du Commerce	21
Syndicats Catholiques.	
Ce qu'est le syndicat	25
Problèmes ouvriers	25
Le syndicat patronal	29
Ligue des propriétaires.	
Ce qu'est la ligue	31
La propriété foncière	31



AVRIL 1942]

44ème Année

— 4ème Numéro

Abonnement \$3 par an



Le Bulletin de la Chambre de Commerce
25 est, rue St-Jacques Montréal

PAIN

GATEAU



Pain Suprême Limitée

La plus grande boulangerie
canadienne-française au pays

»«

C. O. BOUSQUET, Président

»«

Téléphone: CRescent 2106

QUALITE

SERVICE

**19% seulement de nos licenciés, depuis
1923, sont fils d'hommes d'affaires !**

Cela est-il convenable ?

Cela est-il normal ?

Le fils d'homme d'affaires est pourtant celui qui profitera le mieux de l'enseignement commercial supérieur. Dans l'atmosphère familiale, il peut déjà acquérir sans effort la mentalité commerciale si nécessaire au succès en affaires. Lui permettre de se donner en plus une connaissance théorique du monde commercial, industriel et financier, c'est lui ouvrir la voie des grandes réalisations.

•

*N'hésitez donc pas à inscrire vos fils
au COURS DU JOUR de*

**L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALES**

**C'est leur assurer un capital susceptible de produire un
gros rendement !**

... Les cliniciens ...

Adrien Allard
Chambre de commerce des
Jeunes

François-Albert Angers
Chambre de commerce des
Jeunes

Ernest Arcand

Georges Arcand
Chambre de commerce

Robert Ayotte
Etudiant en Sciences sociales

Benoit Baril
Président, Ligue de l'Achat
Chez-Nous

D. Baril
Aide à la Jeunesse

Dominique Beaudin
Union Catholique des
Cultivateurs

J. Beaudin
Est Central Commercial

Philippe Beaudoin
Chambre de commerce

Roméo Bellemare
Syndicats Catholiques
Nationaux

C. Belhumeur
Ligue des Propriétaires de
Montréal

Lucien Bergeron
Sciences sociales

Eugène Bertrand

Jean Bertrand, ptre
Syndicats Catholiques
Nationaux

Paul Bertrand
H.E.C. "42

Florian Bleau
H.E.C. "44

R. Boileau

H.-C. Bois
Union Catholique des
Cultivateurs

J.-Geo. Bonin
Est Central Commercial

Théo. Bonin
Est Central Commercial

J.-Emile Boucher
Chambre de commerce
Raymond Boulanger
H.E.C. "43

Emile Bouvier s.j.
Ecole Sociale Populaire

J.-C. Brault
H.E.C. "42

Zénon Brière
Chambre de commerce

Jean-R. Brillant
H.E.C. "42

J.-R. Carmel
Chambre de commerce

Geo. Caron
Ligue des Propriétaires de
Verdun

J. Cartier

Paul-E. Châles
Chambre de commerce des
Jeunes

J.-M. Chalut
Syndicats Catholiques
Nationaux

(suite à la page 4)

Dessinateur et Joaillier
1er Prix de Joaillerie - Paris 1922

BAGUES DE FIANCAILLES
Montres Oméga



G. LUCAS

LA. 0919 703-4, University Tower

Importateurs d'Anthracites Gallois, Américain, etc.

MONGEAU

ADMINISTRATEURS
René MONGEAU
Louis MONGEAU
Roger ROBERT
J.-Albert LEMIEUX



Achille ROBERT, Président
Julien MONGEAU, Vice-prés.
Berthold MONGEAU, Sec.-trés.

& ROBERT CIE
LTEE

Téléphone AM. 2131*

1600 est, rue Marie-Anne

Montréal

"Votre initiative, messieurs de la Chambre de commerce, est tout simplement merveilleuse. Le manque de cohésion entre vos associations aboutit à une perte de temps effarante. Votre clinique a pour but de faire disparaître ce grand défaut. Vous tentez de faire disparaître l'individualisme de vos groupements et, au nom de la Cité, je vous en félicite. Merci, du geste que vous posez".

Extrait du discours de bienvenue
de Son Honneur le Maire,

M. Adhémar Raynault

"L'Ecole des Hautes Etudes commerciales est heureuse de vous accueillir aujourd'hui. Toujours, vous la trouverez prête à seconder les initiatives tendant à l'amélioration économique. Nous, de l'Ecole, nous faisons notre part en vous formant de futurs chefs d'entreprise. Nous faisons plus encore en vous offrant des cours publics sur notre milieu. Nous vous offrons notre collaboration et vous souhaitons bon succès".

Extrait du discours de réception du
directeur de l'Ecole des Hautes
Etudes,

M. Esdras Mainville

Clinique Économique

"Les problèmes de l'heure ont tous une importance telle pour les jeunes que s'en désintéresser serait un crime. La Chambre des jeunes vous offre son concours et sollicite le vôtre".

Paul Dozois, président sortant de charge, Chambres de commerce des Jeunes.

"Les syndicats catholiques ne sont pas en faveur du recours à la violence pour qu'on fasse droit à leurs revendications. Cependant, ils sont fermes quand il s'agit des justes demandes des ouvriers".

J.-B. Delisle, président
Conseil central
Syndicats Catholiques
Nationaux

"Il y a assez longtemps que les rivalités de clocher divisent les Canadiens français. Cette clinique a pour but de nous unir dans une commune action. La Chambre de commerce qui recrute ses membres parmi vos groupes se devait de vous convier".

Alfred-M. Paradis, président du conseil
Chambre de commerce du district
de Montréal.

"Le propriétaire est l'éternel oublié. Rivé au sol, il est un facteur essentiel de la stabilisation sociale. Pourtant on le grève à merci.

Hon. Alfred Leduc président
La Ligue des Propriétaires de Montréal.

"Les cultivateurs subissent les réactions de tout ce qui se passe dans le domaine économique"...

"Si le cultivateur vivait mieux, il resterait chez lui. Le problème de la désertion des campagnes n'existerait pas."

Abel Marion,
président U.C.C.

La seule maison
Canadienne-française

ARTICLES
"BEAUDRY"

Bretelles fines
Bretelles "POLICE"
Bretelles pour pêcheurs
Jarretières
Ceintures
Parapluies pour
Dames - Enfants
Hommes - Golf
Portiers
Parapluie -
Pliant et Bourse

Depuis 1880

**MONTREAL SUSPENDERS
& UMBRELLAS, LTD.**

MONTREAL

MARquette 4668

... Les cliniciens ...

- | | |
|--|--|
| P. Chiasson
Ligue des Propriétaires de
Verdun | Gérard Filion
Union des Cultivateurs
Catholiques |
| Fernand Choquette
H.E.C. "42 | Lionel Filion
H.E.C. "42 |
| Jean Clavel
Chambre de commerce des
Jeunes | Jean-Paul Foresi
Chambre de commerce des
Jeunes |
| Maurice Cloutier
H.E.C. "42 | A. Forte
Syndicats Catholiques
Nationaux |
| C.-L. Corriveau
Chambre de commerce | Hector Fortier
Ligue des Propriétaires de
Montréal |
| Armand Cousineau
H.E.C. "42 | J.-E. Foucault
Syndicats Catholiques
Nationaux |
| E.-E. Couture
Association Professionnelle
Catholique des Voyageurs | Dr Charles Gagnon
Action Médicale |
| Bernard Couvrette
Chambre de commerce | G.-A. Gagnon
Syndicats Catholiques
Nationaux |
| Jean Delage
Ecoles des Hautes Etudes
Commerciales | Oscar Gatineau
Cultivateur et rédacteur
agricole |
| J.-B. Delisle
Syndicats Catholiques
Nationaux | Eugène Gaudry
Ligue des Propriétaires |
| Jean-Paul Denis
H.E.C. "42 | Rosario Gaudry
Ligue des Propriétaires |
| Antoine Deschênes | Léon Gauthier |
| Robert Dorval
H.E.C. "42 | Aimé Gendron |
| Paul Dozois
Chambre de commerce des
Jeunes | Est Central Commercial |
| Eudore Dubeau Dr.
Ligue des Propriétaires | Edgar Genest
Chambre de commerce |
| Raymond Dupuis
Est Central Commercial | Fernand Geoffrion
Chambre de commerce |
| | B. Girard |

(suite à la page 6)

Service PHOTO-ENGRAVING LIMITED

DESSIN COMMERCIAL
PHOTOGRAPHIE en COULEURS

CLIQUÉS en NOIR et en COULEURS

J.H.A. LABELLE L.TÉE

ROTO-GRAVURE
Spécialité: GRANDS TIRAGES

1206 EST RUE CRAIG MONTREAL BUREAU A MONTREAL 1206 EST RUE CRAIG

APERÇU GÉNÉRAL

Le 3 décembre 1941, dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Montréal, se réunissaient à 9 heures du matin, les délégués de l'Union Catholique des Cultivateurs, des Syndicats Catholiques Nationaux, de la Ligue des propriétaires de Montréal, de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal et de la Chambre de commerce du district de Montréal. Il s'agissait d'une journée d'étude où, en commun, les associations dont le but principal est de rechercher la solution des problèmes économiques des Canadiens français, les différents problèmes généraux de l'heure seraient exposés et discutés. Pour la première fois, à Montréal, le locataire fraterniserait avec le propriétaire, le citoyen étudierait les difficultés du rural, le capital se pencherait sur le travail, l'âge mûr écouterait la jeunesse. C'était un essai de compréhension, de coordination des efforts. Montréal assistait à sa première clinique économique.

Bien que les cinq associations nommées plus haut aient été les seules à participer à l'organisation de la Clinique, plusieurs autres groupes avaient tenu à se faire représenter. En voici la nomenclature:

L'Association des Hôteliers de campagne, l'Est Central Commercial, l'Action Médicale, l'Ecole des Sciences Sociales, Economiques et Politiques, l'Association forestière québécoise, la Ligue de l'Achat Chez Nous, l'Association des Licenciés en Sciences Commerciales, la Ligue des Propriétaires de l'Est, l'Association des Contribuables de Montréal, l'Association Catholique des Voyageurs de commerce, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, le Ministère du trésor provincial, le Ministère du commerce provincial, le ministère du secrétariat provincial, la Ligue des Propriétaires de Verdun, la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, la Fédération des Chambres de commerce des Jeunes de la Province de Québec, la Fédération des Chambres de commerce de la Province de Québec, l'Association des Instituteurs Catholiques de Verdun, la Ligue des Propriétaires de Montréal-Est, la Chambre de commerce de Saint-Jean, l'Ecole Sociale Populaire, l'Alliance Catholique des Professeurs, l'Association des Hommes d'affaires du Nord, la Cité de Montréal, l'Université de Montréal.

Tous prirent part à la discussion.

Le travail de la Clinique occupa trois séances, savoir: de 9 heures à 12 heures 30 du matin, à l'Ecole des Hautes Etudes; de 1 heure à 3 heures, au club Saint-Denis; de 3 heures à 7 heures, à l'Ecole des Hautes Etudes.

Au point de vue procédure, les associations constituantes se virent octroyer chacune une heure au cours des séances du matin et de l'après-midi. Quant à la réunion du midi, elle fut réservée à

un déjeuner au cours duquel M. Esdras Minville, directeur de l'Ecole des Hautes Etudes, prononça une magistrale causerie sur l'histoire économique des Canadiens français. Plus de 250 personnes assistèrent à ce déjeuner.

La Clinique qui était sous la présidence générale du président de la Chambre de commerce, M. Valmore Gratton, débuta par un bref exposé de motifs et de procédures, la bienvenue du directeur de l'Ecole des Hautes Etudes et les bons souhaits de Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Raynault. A tour de rôle, selon l'heure assignée par tirage au sort, les associations vinrent expliquer leur oeuvre, exposer leurs problèmes, répondre aux questions. La Clinique s'est terminée par la formation d'un comité permanent en vue de continuer son travail. Pour un essai, ce fut un succès. Quelque 200 personnes y prirent part.

La Chambre de commerce se félicite d'avoir pris l'initiative de cette réunion, elle remercie les associations qui leur ont prêté leur concours.

On trouvera dans les pages qui suivent une brève analyse des travaux présentés à la Clinique. Ils se présentent dans l'ordre où ils furent donnés.



BElair 1197

**Réparations
Générales**

Mécanique

Debossage

Rembourrage

Peinture

Spécialité :

OUVRAGE D'ASSURANCES

**LALIBERTÉ AUTO REPAIRS
LIMITED**

1194 rue STANLEY

M. DENIGER

Membre de la Chambre

MArquette 0421-9963

**CAFE
MARTIN
LIMITÉE**

LEO DANDURAND, prés.

**"Le plus chic
restaurant
français à
Montréal"**

SALONS PRIVÉS

Sea Food Bar - Ouvert Jour et Nuit
1521, de la MONTAGNE

C.-E. RACINE & CIE, Limitée

COURTIERS DE DOUANE ET TRANSITAIRES

Dédouanement

Exportation

Drawback

... Les cliniciens ...

(suite de la page 4)

- A. Gosselin
Syndicats Catholiques
Nationaux
- Valmore Gratton
Président, Chambre de
commerce
- Roméo Guay
H.E.C. "42
- Jean-Paul Héroux
Chambre de commerce des
Jeunes
- Omer Héroux
Le Devoir
- Clarence Hogue
Ligue de l'Achat Chez-Nous
- François Hone
Chambre de commerce
- Léonidas Joubert
Chambre de commerce des
Jeunes
- E.-A. LaCaire
Syndicats Catholiques
Nationaux
- Paul-Emile Lalonde
H.E.C. "44
- Albert Lamoureux
La Ligue des Propriétaires de
Montréal
- A.-H. Langevin
Chambre de commerce
- H. Langevin
Chambre de commerce
- J.-Hector Langevin
Association Professionnelle Ca-
tholique des Voyageurs
- Mendoza Langlois
Ligue des Propriétaires
- Gérard Lapointe
H.E.C. "42
- Pierre Laporte
Le Canada
- J.-E. La Ramée
Chambre de commerce
- Jules Lareau
Département du Trésor
- C.-R. La Salle
Ligue des Propriétaires
- H. Laverdure
Syndicats Catholiques
Nationaux
- F. Lavigne
Président de l'Alliance Catho-
lique des Cultivateurs
- Nelson Lavoie
Chambre de commerce
- E.-J. Le Blanc
Est Central Commercial
- Fernand Leblanc
- L.-Gaston LeBlanc
Chambre de commerce des
Jeunes
- Alfred Leduc, président
Ligue des Propriétaires de
Montréal
- Dr J.-E. Le Cavelier
Président, Ligue des Proprié-
taires de l'Est
- Henri Lefrançois
H.E.C. "42
- J.-A. Legendre
Association forestière
québécoise
- Léonard Léger
Association des hommes d'af-
faires du Nord
- André Lesage
Chambre de commerce des
Jeunes
- Madame Léandre Lippens
Ligue des propriétaires de
Montréal
- J.-A. Marion
Union des Cultivateurs
Catholiques
- Horace Melançon
Ligue des Propriétaires
- Jacques Melançon
Chambre de commerce
- Henri Meloche
Ligue des Propriétaires
- Maurice Méthot
H.E.C. "42
- P. Meunier
Syndicats Catholiques
Nationaux

(suite à la page 18)

...Une Clinique Economique...

POURQUOI?

par Valmore Gratton
président général de la Clinique

Lors de l'ouverture de la Clinique, M. Valmore Gratton qui occupait le fauteuil présidentiel prononça un discours d'inauguration dont nous publions un résumé ci-dessous.

Momentanément, la multiplicité des décrets publiés relègue à l'arrière-plan les questions étrangères aux objectifs militaires... Par nécessité, les administrations municipales et provinciales diffèrent la réalisation des projets non urgents... Les pouvoirs publics n'ayant d'oreille que pour la réglementation d'urgence, le rôle des associations professionnelles semble quelque peu amoindri.

Par ailleurs, la subordination des problèmes économiques et sociaux à d'autres intérêts primordiaux ne diminue en rien l'intensité ni la gravité de ces problèmes. Aux questions anciennes restées en suspens, se superposent de nouveaux problèmes parmi lesquels la préparation de l'après-guerre revêt une importance particulière.

Les groupements animés de civisme désirent collaborer avec les autorités et, à ces fins, ils cherchent à alerter l'opinion publique par leur vigilance. Ce travail d'orientation collective sera d'autant plus efficace qu'il sera accompli en collaboration, par équipes. L'équipe présuppose le groupement, l'affiliation et la solidarité, d'où nécessité de nous

réunir afin de nous consulter pour mieux comprendre.

Nous avons donc organisé cette clinique économique afin de mieux connaître les buts respectifs de nos associations. Il découle de ceci que notre clinique n'a pas la prétention de résoudre les problèmes particuliers à chacun ou à l'ensemble de nos groupements. Notre clinique ne se propose pas non plus d'étudier toutes les questions pratiques susceptibles d'intéresser la collectivité. Les fins véritables de la réunion de ce jour peuvent se définir comme suit:

- a) Etablir des relations permanentes entre les diverses associations professionnelles dont les membres sont en majorité Canadiens français;
- b) Obtenir une vue d'ensemble de la situation économique-sociale de notre milieu afin de rechercher en collaboration les moyens propres à l'améliorer.
- c) Se mettre d'accord sur les questions de première importance
- d) Solidariser les modes d'action par le travail concerté entrepris dans l'intérêt général.

Notre clinique pose un acte ou plutôt tente un essai. C'est une oeuvre de coordination facilement

réalisable à condition que tous les groupes solidaires y participent et y mettent de la bonne volonté.

Notre réunion procure aux délégués responsables des associations professionnelles concernées, l'occasion de se cotoyer et de se comprendre. Elle atténuera les divergences d'opinion, conciliera les points de vue afin de leur permettre de se mettre d'accord sur les principes fondamentaux en se dégageant des considérations trop personnelles. Elle nous permettra de fondre dans un document collectif, les vœux unanimes des groupements qui la constitue.

Après avoir passé une journée ensemble, j'espère que nous pourrions assurer à notre clinique un caractère de permanence par la formation d'un comité représentatif.

A la question: "Pourquoi la Chambre de commerce a-t-elle pris l'initiative de nous convier?" Je réponds: "Tout simplement parce qu'elle a un droit d'aînesse. C'est le plus ancien corps public canadien-français de la Métropole. Elle recrute ses membres parmi toutes les catégories sociales déjà intégrées dans les associations plus spécialisées. Elle n'est pas sectaire. Elle veut rendre service".

1892



1942

ALLIANCE NATIONALE

BILAN AU 31 DECEMBRE 1941

ACTIF

Placements—Obligations: gouvernements, municipalités et com- missions scolaires	\$ 3,050,673.12	
Prêts hypothécaires	3,664,949.09	
Immeubles (y compris le Siège social)	2,725,521.95	
Prêts sur polices	812,642.51	
	<u>\$10,253,786.67</u>	
En caisse et en banque	367,282.85	\$10,621,069.52
Liens sur polices (voir Réserve égale au passif)		451,355.52
Primes à recevoir		64,962.18
Intérêts et loyers dus et accrus, divers		60,885.89
		<u>\$11,198,273.11</u>

PASSIF

Garantie aux porteurs de polices:		
Réserve statutaire	\$ 5,656,662.00	
Surplus et réserves additionnelles:		
Caisse d'assurance-vie	\$3,384,480.72	
Caisse d'assurance juvénile	97,134.24	
Caisse des malades	1,217,440.43	
Caisse générale	77,040.12	4,776,095.51
Provision pour dividendes aux porteurs de polices d'assurance-vie	75,000.00	\$10,507,757.51
Réserve pour liens sur polices		451,355.52
Dépôts		53,107.22
Réclamations en cours de règlement		92,443.64
Primes et intérêts perçus par anticipation, divers		93,609.22
		<u>\$11,198,273.11</u>

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT DE L'ANNÉE 1941

Assurance en vigueur	\$43,370,000
Augmentation en 1941 — \$4,769,000	
Bénéfices payés depuis la fondation	20,599,000
Augmentation en 1941 — \$ 788,000	
Surplus et réserves	4,851,000
Augmentation en 1941 — \$ 67,000	
Recettes de l'année	1,743,000
Augmentation en 1941 — \$ 112,000	



UN DEMI-SIÈCLE DE PROGRÈS

LA CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES

DU DISTRICT DE MONTREAL

Président du débat, PAUL DOZOIS

CE QU'EST

la CHAMBRE de COMMERCE des JEUNES

par

Jean-Paul Héroux

C'est ici même, dans ces murs de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales que la Chambre des Jeunes a pris naissance;

Cela se passait en novembre 1931. Jeune de dix ans, notre Chambre célébrait son anniversaire le mois dernier par une série de fêtes dont les journaux ont fait grand état et dont le souvenir rappellera sa vigueur, sa jeunesse, son vif désir de servir.

Comme toute société bien vivante, la Chambre de commerce des Jeunes a connu les tribulations, les luttes, les périodes de réorganisation. Il lui a fallu compter sur le courage de ses fondateurs, sur le dévouement inlassable des 7 présidents qui ont dirigé, ses destinées jusqu'à ce jour, MM. Paul Trudeau, Jacques Forget, Maurice Trudeau, Jacques Larue, Antoine Desmarais, Paul Dozois, qui occupe le fauteuil, et Roger Martel, le président actuel. Elle a dû compter sur l'étroite collaboration de leurs acolytes au Conseil de l'association et sur le travail énergique de ses directeurs de secrétariat MM. Gilbert LaTour, Jean-Paul Forest et Jacques Melançon, trois licenciés de cette Ecole. C'était sans doute dans l'unique but de maintenir la tra-

dition que l'on m'a appelé à leur succéder, il y a un an.

La Chambre des Jeunes a dû lutter pour se faire connaître du public et pour se gagner la sympathie des hommes d'affaires de la métropole. Elle a dû lutter pour construire ses effectifs. De 100 membres qu'elle était lors de sa fondation, elle n'en comptait plus que 39 trois années plus tard, en 1934.

Le mercure marquait 400 en 1938, il s'élevait à 650 à la fin de l'année dernière; hier soir, à la fermeture du bureau il se fixait exactement à ONZE CENT MEMBRES ACTIFS.

Pour assurer le recrutement, la cotisation de chaque membre passe de 10 dollars en 1931 à 5 dollars en '33. Par paliers, elle atteint 7 dollars, 8 dollars et enfin revient à 10 dollars au début de 1939 pour demeurer au même niveau jusqu'à date.

Constituée en corporation en juin 1940, la Chambre des Jeunes a pour objet, d'après sa charte, d'agir dans l'intérêt des jeunes gens du district de Montréal, et de les préparer à diverses activités d'ordre économique, social, national, philanthropique et charitable,

(suite au verso)

PROBLEMES ECONOMIQUES DE NOTRE JEUNESSE

par André Lesage

Après avoir assuré les organisateur de la Clinique de l'entière coopération de la Chambre des jeunes et rappeler que son Association est opposée à tout système de conscription pour service outre-mer, M. Lesage entre dans le vif de son sujet en pesant le problème de la jeunesse canadienne-française sans leur titre.

- 1.—L'orientation
- 2.—L'établissement

Nous laissons la parole à M. Lesage. N.D.L.R.

Examinons d'abord les faits. Que voyons nous? Que la classe ouvrière et servile, malgré la dextérité et l'habileté de ses doigts, ne peut monter les échelons du travail spécialisé. Que la classe intellectuelle s'adapte très mal aux conditions de vie dans lesquelles elles se trouvent. On se plaint que nos ingénieurs ne trouvent pas d'emploi, que nos licenciés en sciences commerciales se dirigent trop souvent vers des postes de second ordre.

(suite à la page 12)

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

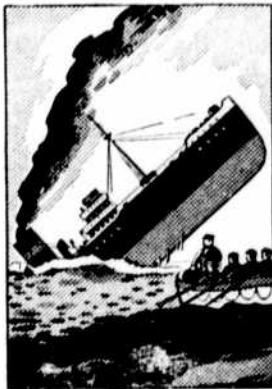
Fabricants de chaussures et
tanneurs

SPÉCIALITÉ:

CHAUSSURES DE SPORT:
hockey, ski, baseball,
football, etc., etc.

SOULIERS DR VERNER
pour dames et
pour messieurs

939 Square Victoria,
MARquette 1386
Montréal



Quel coulage aussi
sur terre! On vit
dans l'immédiat.
Sans prévoyance.
Pourtant, le parasi-
tisme contamine
l'avoir social. Com-
ment enrayer cette
contagion économi-
que? Par la rente
viagère. Nous en
avons 24 sortes.
Faites-vous expli-
quer la vôtre?
Payable dans 1 mois.


CAISSE
NATIONALE
D'ÉCONOMIE

41 ouest, rue S. - Jacques
Montréal - HArbour 3291

par la camaraderie, la formation technique et professionnelle et le développement de l'initiative.

Tel que déterminé par ses fondateurs et reconnu par les administrateurs qui se sont succédés au cours des dix dernières années, le but de la Chambre des Jeunes, en un mot, est de former des **hommes d'action**.

Elle y parvient en inculquant aux jeunes Canadiens français de Montréal les notions propres à promouvoir le civisme, en formant une élite apte à diriger, dans le domaine de l'industrie, du commerce et de la finance, en préparant nos jeunes hommes d'affaires au rôle qu'ils devront bientôt jouer au sein de la Chambre de commerce de Montréal.

Au double titre de corps public et d'école de formation, la Chambre de commerce des Jeunes habitue ses membres à l'action et leur trace la voie. Comme corps public indépendant des partis politiques, la Chambre des Jeunes croit fermement qu'il est de son devoir d'ouvrir les yeux sur les données politiques et d'intervenir d'une façon pratique et dans un esprit de collaboration constructive sur toute question qui traite de la jeunesse, des affaires en général ou de l'ordre social. Elle étudiera profondément tout problème d'intérêt général et exposera ses propres idées aux autorités compétentes. Celles-ci seront entrevues directement ou encore, on leur fera tenir des résolutions dûment adop-

tées par le Conseil de l'association ou par l'assemblée générale des membres sur la requête d'un comité spécial chargé de l'étude de la question.

D'autres fois, on aura recours à l'action directe sur l'opinion publique, non pas par enquêtes "galopantes", veuillez bien le croire, mais plutôt par des manifestations populaires qui savent, elles, et au "galop", retenir la sérieuse considération des autorités. A preuve, la manifestation monstre organisée par la Chambre des Jeunes aux édifices inachevés de l'Université de la Montagne, l'automne dernier, et qui a contribué, pour sa part, à nous assurer la solution de ce problème d'ordre éducationnel.

A quelques exceptions près, les réunions générales à la Chambre des Jeunes sont agrémentées d'une note légère. A l'utile, on joint l'agréable. Ainsi, chaque année, quatre conférences principales sont données à l'issue d'un grand dîner servi en l'hôtel Windsor. Ce dîner est toujours gratuit pour nos membres et il est suivi d'une assemblée générale à laquelle chacun est prié d'assister. Le dîner gratuit et la réception d'un éminent conférencier, présentent, vous n'en doutez pas, un attrait bien particulier. Voici, par exemple, la série de conférences données durant les derniers douze mois, à l'occasion de ces dîners trimestriels: le 11 décembre 1940, l'honorable Adé- lard Godbout prononçait une cau-

BUANDERIE FEDERALE LTEE

M. Emmanuel Lanthier, prés.
Membre de la Chambre de commerce



BUANDIERS
NETTOYEURS
TEINTURIERS

CAIumet
8 2 7 1



serie intitulée "Coup d'oeil sur notre avenir"; le 5 mars dernier, Me Aimé Geoffrion nous parlait du Statut de Westminster lors d'une conférence qui suivit une réception offerte à Son Excellence le Gouverneur Général du Canada; le 14 mai, Monseigneur Paul-Emile Léger, prédicateur de la dernière station quadragésimale à Notre-Dame nous laissait voir le "Reflet de l'Or à la lumière de l'Évangile" et le 29 septembre, l'honorable Sénateur Raoul Dandurand nous entretenait de Genève. Devrais-je insister sur le banquet offert à nos membres à l'occasion du dixième anniversaire de la Chambre? Disons simplement que ces derniers ont pu alors bénéficier des sages conseils que leur prodiguèrent Son Honneur M. Adhémar Raynault, maire de Montréal, l'honorable M. Godbout, premier ministre de la Province, l'honorable Pierre Casgrain secrétaire d'Etat, M. Valmore Gratton président de la Chambre de commerce de Montréal, M. l'abbé Robert Mitchell, délégué de Monseigneur l'Archevêque de Montréal et M. Alfred-H. Paradis, président honoraire de la Chambre des Jeunes.

Je mentionnerai tout de même la tenue bi-mensuelle de dîners forums auquel un conférencier de renom est invité à nous parler d'un sujet de vulgarisation, la plupart du temps. La conférence terminée, chacun peut à sa guise, se renseigner davantage en interrogeant le conférencier.

Les visites industrielles bi-mensuelles dans une usine de Montréal ou de la région familiarisent nos membres avec l'armature de notre vie économique. Lors d'une récente visite organisée à la Biscuiterie Viau Limitée, 678 personnes étaient présentes. Mentionnons encore les voyages annuels dans nos capitales ainsi qu'aux congrès des Jeunes Chambres de commerce de la Province et du Dominion.

Somme toute, ces motifs de réunion ont pour but immédiat d'apprendre aux citoyens "en herbe" ce qui se passe et ce qui se pense autour d'eux, de leur enseigner d'une façon pratique, les règles du protocole et de l'étiquette sociale et, enfin, de créer parmi eux tous, l'esprit de corps, chose qui ne s'achète pas et qui ne se trouve pas entre deux couvertures de volume.

C'est ensuite par le travail pratique que la Chambre de commerce des Jeunes favorise chez ses membres le développement des initiatives. Une série de comités dits d'action, cultive, chez ceux qui suivent leurs activités, le sens de l'organisation. Le comité des oeuvres sociales par exemple, pourra remettre ces jours-ci une somme rondelette à l'Oeuvre de l'Hôpital Ste-Justine à la suite de la tenue d'un thé-dansant qui réunissait plus de 700 personnes le 22 novembre dernier; il lance actuellement une campagne dans le but d'amasser 1,000 volumes français à l'intention de nos petits compatriotes du Manitoba; il voit au bien-être d'un groupe imposant de petits malades à l'hôpital du Sacré Coeur de Cartierville; il participe activement à la Campagne de souscription de la Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-françaises, à celle de la Croix-Rouge, à celle de Ste Justine, et que sais-je encore...

Mentionnons encore la formation d'un groupe de 60 donneurs

de sang qui offrent gratuitement leurs services à un groupe de petits infirmes de l'hôpital de Cartierville, un comité de Pratique Oratoire pour initier les nôtres à l'art de parler en public et dont je suis le dernier de la classe à cause de mes absences malheureusement trop fréquentes, un Comité d'Action Oratoire dont les membres se prêtent à prononcer certaines allocutions comme c'est le cas de ce temps-ci dans les usines, pour favoriser l'épargne en temps de guerre, un Comité de Bonne Entente organisé conjointement avec les membres du Montreal Junior Board of Trade afin de promouvoir une saine compréhension entre les deux groupes ethniques du pays, un comité des sports pour ne pas oublier la devise "Mens sana in corpore sano" et que d'autres, messieurs! Je vous en fais grâce.

La Chambre de commerce des Jeunes cherche encore à faire étudier ses membres et à les faire réfléchir. Pour atteindre ce but, elle leur demande de faire partie de l'un des différents comités d'études permanents qu'elle a organisés, pour étudier les questions qui se rattachent à l'enseignement, au commerce en général, au commerce extérieur, à la petite industrie, au tourisme, à l'embellissement, à l'urbanisme, aux relations ouvrières aux relations nationales, à la publicité, etc. Tous ces comités régis, organisés et dirigés par un comité général des études ten-

Servez-vous de



GAZ

POUR
LA MAISON
L'ATELIER
L'USINE...

... c'est le meilleur combustible

Montreal Light Heat & Power
CONSOLIDATED



Oisellerie
de Chair
Renommée

LA MAISON LAURENCELLE
SEEDS & BIRDS CO. LTD.
1230 ouest, rue Ste Catherine
MONTREAL LA. 1149

La Société Coopérative
de
Frais Funéraires

**QUI PRATIQUE
LE CULTÉ
DES DÉFUNTS**

302 est, rue Ste-Catherine
PL. 7-9-11
AUTRES SALONS

7030, rue St-Denis MONTREAL
86, rue Longueuil
Tél. Zone 6 260
LONGUEUIL



dent à faire réfléchir les membres de la Chambre des Jeunes sur des problèmes d'actualité, à les faire étudier, à leur faire accomplir des travaux de recherches et enfin, à les habituer à comprendre et à rédiger des rapports.

La Chambre de commerce des Jeunes, messieurs, est, on peut bien le dire, une fourmière en pleine activité. Nous sommes friands des conseils et des suggestions qui nous viennent de nos aînés et quant à ceux parmi eux dont l'âge et la condition leur permettraient de se joindre à nos rangs, nous les invitons cordialement à placer leur compétence au service de nos membres; en retour, ceux-ci leur rendront le réciproque.

Nous donnons beaucoup à nos membres mais nous exigeons beaucoup d'eux; nous sommes forts et nous voulons demeurer forts mais en somme, tout ce dont nous avons à nous féliciter, c'est d'avoir rejeté l'individualisme à l'arrière-plan et d'avoir pratiqué le travail d'équipe c'est, à notre sens, la formule du succès.

On pourra nous reprocher un manque d'expérience, c'est compréhensible. Toutefois, parce que les buts que cherche à atteindre la Chambre des Jeunes s'apparentent de très près à certains de ceux qui régissent la conduite des affaires de toutes les autres associations qui sont ici représentées, nous offrons à celles-ci, notre très humble collaboration et souhaitons que chacune, à l'issue de cette clinique économique, puisse

se considérer comme l'agent principal de son succès.

PROBLEMES ECONOMIQUES DE NOTRE JEUNESSE

(suite de la page 7)

Nos statistiques justifient amplement ces impressions. Tout d'abord la proportion de manoeuvres et des journaliers chez les Canadiens français est exagérée si on la compare à celle des autres groupes ethniques de notre Province, et inversement nous avons la part trop petite chez les "collets blancs". Je m'en rapporte, à cela à des statistiques contenues dans un article signé François-Albert Angers et publié en octobre 1939 dans l'Actualité Economique: 75% de la population active de la Province est canadienne-française mais nous avons 92% des bûcherons, 78.8% des manoeuvres dans les mines et 76.7% de tous les autres ouvriers non qualifiés. Pris sous un autre angle, ces chiffres sont plus révélateurs encore. De toute la population canadienne-française, 24% sont bûcherons, manoeuvres ou ouvriers non qualifiés, tandis qu'il n'y a dans ces mêmes emplois que 11% de la population anglaise et 3% de la population juive.

Serait-il vrai alors, et tout nous le laisserait entendre, que nos gens soient mal préparés aux situations pratiques qu'offre la grande industrie moderne? Ceci nous laisse tout de même entendre qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Et cela pose à nos yeux le problème de la préparation des nôtres, ou en définitive le problème de l'école.

Parlons d'abord de l'enseignement universitaire, et ici nous entendons toutes nos grandes écoles. La première constatation, et elle est évidente, c'est que l'on en sort trop vieux. Sans doute nos professionnels et nos spécialistes ont poursuivi de longues études et en principe ils en sortent bien préparés pour accéder aux postes

Conservez votre énergie du matin

Buvez le

Nectar **MOUSSEUX** *Christin*

Il est plus délicieux que jamais et il contient maintenant
la précieuse **VITAMINE B'**

Chs-Aug. Gascon, président - Louis-Chs. Gascon, secrétaire
MEMBRES de la CHAMBRE

de commande. Ils entrent dans la vie avec un idéal élevé, mais ils leur faudra un long apprentissage avant de tirer bénéfices des sacrifices qu'ils se sont imposés. À 25 ans, le jeune homme pense à se marier. Ce n'est plus l'heure de l'établissement individuel mais de l'établissement familial. On veut réussir mais on ne peut plus y mettre le temps. Le temps c'est de l'argent et c'est sur le prix même du succès que l'on marchand. De 25 à 27 ans, le jeune homme n'est plus prêt à payer le coût de son idéal.

Il peut y avoir beaucoup de raisons à cet état de choses mais il en est une qui frappe d'abord, c'est que le jeune homme sort trop vieux de l'Université et des grandes écoles, parce qu'il n'y est pas entré assez jeune. Puisqu'en général les cours universitaires sont relativement courts, c'est qu'il est également sorti trop vieux de l'enseignement secondaire. Le cours classique à son tour serait-il trop long? Peut-être, mais un fait saute encore aux yeux; le jeune homme entre trop vieux au collège. Le Père Alcantara Dion, dans un article paru en mai 1940 dans la revue "L'Enseignement secondaire" nous fait toucher du doigt ce mal de l'entrée au collège à un âge trop avancé. En effet, l'âge moyen du collégien en éléments latins est de 14 ans et demi. Sans doute on pourrait dire que l'élève entrant à cet âge est mieux préparé pour l'étude qu'il va entreprendre. Pourtant le Père Dion répond non à cette question. "42%, dit-il arrivent mal préparés en français, 19% ne le sont pas suffisamment en anglais et 11% en arithmétique."

Demandons-nous alors pourquoi nos élèves arrivent si vieux, et sans compensation du côté de la préparation?

Ici, M. Lesage nous indique que les enfants entrent à l'école primaire à un âge trop avancé. Il

nous montre aussi qu'à cet âge s'agit le problème des "doubleurs" et enfin le problème des enfants qui quittent l'école encore au stade des basses classes.

Partant de l'école primaire nous remonterons l'échelle.

"Il n'y a pas de sans métiers" et pour préparer un enfant à gagner plus tard honorablement sa vie, il faut le diriger.

Le problème d'orientation se pose et de façon frappante. Qui doit la donner? L'enfant est d'abord jeune et ses parents s'ils étaient conscients du problème, de même que ses professeurs sont certainement des mieux qualifiés. La science psychologique a également fait des progrès qu'il faut considérer. Plus tard, l'adolescent doit contribuer à la décision, mais encore faudrait-il qu'il connaisse ce qu'il a à choisir? Quel est le travail, la rémunération, les aptitudes requises... de tel et tel métier ou carrière? Nul ne peut désirer ce qu'il ne connaît pas et si l'orientation doit tenir compte des aptitudes du sujet, elle doit aussi considérer le milieu économique dans lequel celui-ci devra évoluer.

Tout les jours orientants à l'enfant, vers le but que l'on veut lui en attendre d'eux? Leurs programmes ont-ils la souplesse voulue pour s'adapter à la mobilité des conditions extérieures? Autres questions qui ne sont pas de notre compétence mais que nous croyons nécessaires de poser présentement.

AMherat 2101 *

CHARBON
SCOTCH & WELSH
BUCKWEAT UNE SPECIALITE

ROD. CORBEIL LTÉE

Gros & Détail

CHARBON
et HUILE A CHAUFFAGE

5161, ave Papineau
angle LAURIER
MONTREAL

FUSILS
MUNITIONS

Téléphone
L.A. 5512

William Haynes Reg'd.

ARMURIER — MACHINISTE

PHIL. DUMAS, gérant
Membre de la Chambre

1221, ave Holet de Ville
MONTREAL

MINISTÈRE DU SÉCRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
Hon. HECTOR FERRIER, Ministre M. JEAN BRUCHESI, Sous Ministre

INDUSTRIELS, employer des diplômés de

L'ÉCOLE TECHNIQUE DE MONTRÉAL

c'est vous assurer les services de compétences et bénéficier des avantages qu'offre cette école pour la formation des TECHNICIENS et des ARTISANS

200 OUEST, RUE SHERBROOKE

PLATEAU 9091

Il est vrai que, les aspects de la préparation de la jeunesse au rôle qu'elle est appelée à jouer il est vrai mais que l'aspect principal de cette question est le milieu lui-même dans lequel doit évoluer le jeune homme moderne; les portes qui lui sont ouvertes, les facilités qu'il a de les obtenir, les avantages et les inconvénients de sa préparation professionnelle.

Or, le principal problème de l'établissement de la jeunesse canadienne-française vient véritablement du milieu économique dans lequel il évolue. Il est vrai que, nous l'avons constaté dans la première partie de ce rapport, une certaine proportion de la jeunesse canadienne-française, pour toutes les raisons que nous avons énumérées, ne semble pas avoir toute la préparation nécessaire pour s'établir dans la vie. Il y a bon nombre de jeunes Canadiens français qui occupent de belles situations et très bien encore. D'où vient cependant qu'un si grand nombre de jeunes gens bien préparés n'arrivent pas à tenir les situations-clés de l'économie québécoise ou canadienne? C'est que, indépendamment de leur formation ou de leur compétence, le milieu où ils vivent ne leur est pas absolument favorable.

Voyons la situation en temps normal. Car si l'état de guerre pose un problème très grave, là ne réside pas le problème de fond. Quels sont les principales

causes d'emploi qui souffrent en temps?

Tout d'abord le fonctionnarisme fédéral. Le gouvernement à Ottawa offre de belles situations suffisamment rémunératrices et avec toute la sécurité d'avenir possible, mais malheureusement nous devons répéter ce que notre Chambre disait à Ottawa même le printemps dernier. D'après le rapport de l'Auditeur Général, en date du 31 mars 1939 sur 145 postes comportant un traitement annuel de \$6,000 ou plus, 20 seulement sont confiés à des Canadiens français, soit moins de 14%." Nous rapportions que la statistique des fonctionnaires recevant moins de \$6,000 n'indiquait pas un traitement plus favorable et nous ajoutons aujourd'hui qu'il ne semble pas y avoir eu depuis une grande amélioration. Il est donc malheureux que ce débouché normal et avantageux ne nous donne quère que la moitié de ce qu'il devrait nous donner, si l'on considère que la population canadienne-française représente près de 30% de la population totale du Canada.

Les fonctionnarismes provincial et municipal nous sont largement ouverts, mais ils sont beaucoup moins intéressants, tant au point de vue appointements que sécurité. Est-il nécessaire qu'il en soit toujours ainsi? Je vous le demande, messieurs.

Il y a aussi le fonctionnarisme dans la grande entreprise privée. L'économie moderne a placé la jeunesse qui se dirige aux fonctions industrielles, financières ou

commerciales devant un phénomène d'un ordre nouveau, le fonctionnarisme privé absolument incompatible au fonctionnarisme d'état est très grand employeur lui aussi. Or la grande industrie ne nous appartient pas. Comme conséquence pratique et qui nous intéresse particulièrement aujour d'hui, le patronage ne peut évier en notre faveur. Voilà encore un débouché qui nous est partiellement fermé.

Dans la finance et le commerce est-ce beaucoup mieux?

Nous aurions peut-être la des motifs d'espérer, mais, règle générale, les emplois ne sont pas trop brillants non plus et le principal facteur est encore que là aussi les Canadiens français n'ont pas la prédominance, bien que dans une situation un peu plus favorable.

Dans les postes de commande et les fonctions techniques des métiers et du travail, la situation est-elle différente? Evidemment que non, car nous y retrouvons exactement les mêmes conditions que dans le fonctionnarisme privé et "les mêmes causes produisent les mêmes effets".

L'autre débouché pour la jeunesse canadienne-française est la petite entreprise ou le commerce qu'il peut partir à son propre compte. Là encore la situation n'est pas florissante. Plusieurs obstacles empêchent la jeunesse d'atteindre cet idéal d'être son propre patron. Ces obstacles sont d'abord le manque de capital. Nous n'avons pas l'intention de revenir sur cette question que nous connaissons tous et dont nous venons de parler. Il y a aussi le manque de coordination de nos institutions financières et de nos moyens financiers. Il y a, en partie aussi, ce que nous avons remarqué tout à l'heure, le manque d'esprit d'entreprise et le fait que l'on arrive trop vieux dans la vie active. Comme grand handicap,

(suite à la page 16)

EMILE CARRIERE, O.O.D.

ADRIEN SENECAL, O.O.D.

A. Valois, O.O.D.

Assistés de MM.

M. Migneron, O.O.D.

Optométristes — Opticiens à l'Hôtel-Dieu

Carrière & Senécal

Limitée

Réfraction visuelle — Exercices orthoptiques

277 Est, rue Ste-Catherine.

LA. 2211*

L'UNION CATHOLIQUE DES CULTIVATEURS

président du débat
ABEL MARION

CE QU'EST L'U.C.C.

par

Gérard Filion

L'Union Catholique des Cultivateurs est une association professionnelle qui se propose trois buts principaux:

- défendre la classe agricole en ne s'occupant que de son intérêt général
- instruire et enseigner ses membres
- organiser la profession agricole en créant des services

L'Union Catholique n'est pas une association de revendication. Elle ne désire pas compter sur les autres. Elle entend régler elle-même, dans la mesure du possible, les problèmes de la classe agricole.

Comme moyens d'action, l'Union des cultivateurs possède ses cercles locaux, ses unions régionales et son union centrale.

Le cercle local est une équipe d'étude qui se réunit une fois chaque semaine dans chaque rang. Une fois par mois, il y a une assemblée générale de toute la paroisse. En automne et en hiver, on tient des journées agricoles et des retraites fermées agricoles.

L'Union régionale tient un congrès par année. C'est une journée d'étude pour tous. De plus, elle organise des journées d'étude pour dirigeants.

L'Union centrale tient un congrès annuel de deux jours en al-

ternant d'une année à l'autre entre Québec et Montréal.

L'Union Catholique des cultivateurs publie un hebdomadaire d'une quarantaine de pages, "La Terre de Chez Nous" à une circulation payée de quarante-deux mille abonnés.

Comme résultat, on a réussi à former une opinion publique agricole qui a obtenu certains avantages de l'autorité, par exemple, le crédit agricole, les prix minima, des écoles moyennes d'agriculture, des cours de coopérative, des cours par correspondance.

L'Union des cultivateurs a formé une section spéciale dans l'intérêt des ouvriers forestiers. À leur intention, elle possède un refuge à Québec et y maintient une caisse de sécurité.

L'Union a fondé une société d'assurances vie-généraliste. Au bout de cinq ans d'opération, elle a \$1,500,000 de polices en vigueur.

L'Union coopère étroitement avec les coopératives, les caisses populaires et les sociétés mutuelles d'assurance-incendie.

L'Union Catholique des Cultivateurs compte 25,000 membres. La situation financière est excellente. Elle vaut \$100,000 net.

L'Union veut créer la corporation de l'agriculture afin de discipliner la profession.

V.D.E.R.

Le texte précédent a été constitué avec les notes prises au cours de la causerie de M. Filion.

PROBLEMES AGRICOLES DU QUEBEC

par

Gérard Filion

La superficie totale de la province de Québec est d'environ 335,000,000 d'acres dont seulement 10% sont propres à l'agriculture. Les terres arables qui sont généralement bonnes, se répartissent à peu près comme suit:

Vallée du Saint-Laurent	13,000,000 acres
Plateau des Apalaches	7,000,000 acres
Abitibi	10,000,000 acres

Tous connaissent notre climat avec ses sept mois d'un hiver rigoureux et ses cinq mois d'été très chaud.

L'industrialisation de la Province, les moyens de transport améliorés ont ouvert de nouveaux marchés à l'agriculture. Comme conséquence, il y a eu demande de produits relativement nouveaux: lait, viande, légumes. Ce phénomène a eu pour effet de transformer l'agriculture qui est

devenue mixte à base d'industrie laitière et d'élevage. Une autre conséquence qu'il faut signaler est la commercialisation de notre agriculture qui d'autonome qu'elle était est devenue à merci du marché.

Le cultivateur d'il n'y a pas très longtemps était ignorant et routinier. Aujourd'hui, l'amélioration est sensible. Québec est en ce moment à la tête des concours agricoles nationaux.

Dans notre Province, on ne saurait ignorer le fait que 800,000 de ses habitants sont rivés au sol. L'agriculture représente chez nous un capital de un milliard quatre cent millions de dollars dont 70% appartient à des Canadiens français.

Au nombre des problèmes permanents de notre agriculture, on peut citer:

1.—AU POINT DE VUE PHYSIQUE:

- a) la rareté des terres arables
- b) les difficultés de mise en valeur
- c) la brièveté des saisons de culture

2.—AU POINT DE VUE SOCIAL:

- a) nos familles nombreuses

b) le niveau du standard de vie

3.—AU POINT DE VUE TECHNIQUE:

- a) l'épuisement des terres
- b) l'égouttement
- c) l'amendement des terres acides
- d) la recherche de nouvelles espèces

4.—AU POINT DE VUE ECONOMIQUE:

la difficulté provenant du fait que notre cultivateur n'a que de petites quantités de plusieurs produits à vendre. D'où la nécessité des coopératives de vente et d'achat.

Il y a plusieurs problèmes qui tiennent à la situation actuelle. C'est ainsi que le coût de production a monté plus vite à la campagne qu'à la ville; que la main-d'oeuvre agricole à proximité des villes se fait de plus en plus rare.

L'Union Catholique des Cultivateurs travaille ferme à la solution de tous ces problèmes. Si on ne trouve pas de solution, toute notre économie s'en sentira.

PROBLEMES DE LA JEUNESSE

(suite de la page 14)

il y a l'absence de grandes familles d'affaires, l'absence de tradition familiale en affaires. On sait combien de Canadiens français ont créé de vastes entreprises et les ont vendues dès qu'ils ont trouvé preneurs. A cette question se rattache cet esprit très répandu chez certains hommes d'affaires et qui a une double répercussion. Le père qui trouve son commerce ou son industrie trop petite pour que

son fils à qui il a donné "une belle instruction" laisse sa vie en arrière du petit comptoir ou dans l'échoppe où lui-même a trop peiné. De même le père qui trouve l'entreprise qu'il dirige trop grande pour l'inexpérience de son fils. Tous ces obstacles sont autant de raisons qui empêchent la jeunesse canadienne-française d'arriver à la possession de sa propre entreprise.

Conclusion.—

Donc, de quelque côté que l'on envisage la situation de la jeunesse canadienne-française, nous voyons de très vastes problèmes à résoudre. Insuffisamment préparée au rôle qu'elle aura à jouer, manquant d'orientation, la jeunesse spécialisée arrive trop tard et se trouve perdue dans un monde qui n'est pas complètement fait pour elle.

Sans doute aujourd'hui, cette situation au point de vue économique est en partie voilée par les nécessités de la guerre mais ne nous faisons pas illusion, l'après-guerre sera terrible et tous ces divers problèmes que nous venons d'analyser renaîtront dès la guerre finie avec une acuité que nous ne connaissons pas encore. Ajoutez à ces différents problèmes la trouée faite par les besoins de l'industrie dans notre population rurale. Pensez à l'agriculteur qui ne retournera jamais, s'isoler sur une ferme après avoir vécu des mois au milieu de milliers de soldats. Ajoutez encore les problèmes du rétablissement civil de nos jeunes citadins présentement dans l'armée, et vous verrez que la situation que nous aurons à régler n'est pas complètement rose. Elle n'est cependant pas désespérée. En l'étudiant froidement, en prenant, comme d'ailleurs cette initiative le prouve, "le taureau par les cornes" il est fort possible que loin de nous avoir nui, la guerre, en nous forçant à nous pencher sur notre situation, nous aura permis de constituer pour l'avenir les bases solides de notre conquête économique.

CRescent 4168



J.H. Breton
Teinturier & Nettoyeur

2461, rue Des Carrières
Montréal

Pour votre correspondance personnelle

... Pour lui faire donner l'impression d'un style et d'un goût supérieurs... pensez toujours au Parchemin Rolland. Il est fabriqué pour des connaisseurs. Le Parchemin Rolland plaît au toucher par son beau fini et sa haute qualité, il attire l'oeil par son fini mat et sa blancheur de neige.



Les bons marchands de papeterie—ou votre imprimeur—peuvent vous fournir le Parchemin Rolland. Un grand nombre de styles dans des boîtes attrayantes avec ornementation en relief—pour dames et mes sieurs.

Compagnie de PAPIERROLLAND
Limitée

"PROBLEMES ESSENTIELS"

par

ESDRAS MINVILLE

Directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales

Faite un résumé de la magnifique causerie prononcée au Club St-Denis par M. Esdras Minville à l'occasion du déjeuner de la Clinique Economique le 3 décembre 1941.

À l'issue du déjeuner qui a groupé plus de deux cents **cliniciens** au club Saint-Denis, M. Esdras Minville, directeur de l'École des Hautes Etudes commerciales, a prononcé une causerie qui a porté sur notre problème social. Il a d'abord rappelé que la coordination est ce qu'il faut le plus présentement et ce qu'il faudra surtout avec l'après-guerre. Il faut nous préparer à la transformation économique et sociale qui nous guette en trouvant les formules économique-sociales adéquates. Les problèmes que pose cette transformation justifient la tenue d'une clinique économique qui doit tout grouper pour l'étude et pour l'action. Les Canadiens-français, pour plusieurs raisons, à cause particulièrement de la situation qui leur est faite ici, se doivent de se grouper.

Le plus hallucinant des problèmes qui se posent pour nous, c'est le problème social. Il ne faut pas le rapetisser aux dimensions du problème ouvrier: relations entre le capital et le travail. Le problème social comme il faut l'entendre, en tenant compte des conditions d'existence de notre population en face des exigences de notre milieu et de notre époque, comporte une donnée urbaine et une donnée rurale. La première donnée se subdivise en données secondaires qui comprennent les salaires, les pensions, le logement, le vêtement, etc. Le phénomène du chômage

(qui n'a pas disparu, mais qui se cache) s'y greffe et traîne à sa suite le prolétariat et le paupérisme qui se traduisent par l'effrayant état de santé des nôtres. La donnée rurale est non moins grave et non moins pressante et, au surplus, elle est antérieure à la première, avec laquelle elle est dans le rapport de cause à effet. On ne saurait dissocier ces deux données, les traiter indépendamment l'une de l'autre sans risquer d'aboutir à des conclusions discutables sinon franchement erronées.

À ces deux données se greffe la donnée familiale, pour les compliquer. On y a obvié dans une certaine mesure au point de vue économique dans les villes en limitant le nombre des naissances. Sur le plan politique cette formule a de graves répercussions pour les Canadiens-français. Dans les campagnes on ne limite pas encore comme dans les villes le nombre des naissances. La donnée familiale est cause de distorsion, car dans une société où la famille est généralement nombreuse, et chez un peuple dont l'avenir comme entité distincte est intimement lié à l'accroissement de son nombre, donc à la préservation de ses sources de vie, le problème social ne peut affecter la même allure ni avoir la même signification que dans une société à petites familles, chez un peuple bien établi dans l'indépendance et la stabilité politique.

Notre problème social n'a pas en soi d'explication. Il demeure et fut scandale. Il est l'aboutissement d'une évolution déjà séculaire. La crise ne l'a pas créé, elle n'a fait qu'en révéler l'ampleur en l'aggravant de son propre poids. On ne saurait y rien comprendre, si on ne le replace dans sa perspective historique et ne dégage les causes qui, dans le temps, se sont conjuguées pour le produire. Après avoir jeté un regard rétrospectif sur le passé pour démêler ce avec quoi nous sommes en butte aujourd'hui, M. Minville a déclaré que c'est là l'explication que chaque génération canadienne-française recommence toujours à zéro, ce qui explique que notre progrès est si lent.

En terminant, M. Minville a déclaré que l'histoire de chacun pour soi doit être terminée. Il le faut d'autant plus que l'après-guerre ramènera avec de nouveaux problèmes des nouveaux embarras. Il faut donc se grouper pour y faire face, pour s'organiser. Il est impossible de songer à établir nos enfants sans une étroite collaboration comme celle qui peut prendre naissance dans une clinique économique qui réunit tant de bonnes volontés, tant d'énergies. Pour réussir il ne faut pas jeter les yeux sur autrui, sur l'État il nous faut prendre en mains nos propres affaires pour ensuite dicter la politique qui nous conviendra le mieux à la lumière de nos études.

...Les cliniciens...

(suite de la page 6)
 Edras Minville
 Directeur Ecole des H.E.C.
 Roger Mongeau
 H.E.C. '42
 André Montpetit
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 Dollard Moun
 La Presse
 Jean Morin
 Chambre de commerce des
 Jeunes

Une HIRONDELLE ne fait pas le PRINTEMPS...

... mais dans la maison chauffée par rayonnement, cette belle saison fleurit toujours. C'est le bien-être perpétuel et c'est la joie de vivre. Vous vous devez de connaître ce merveilleux système de chauffage dont nous sommes les concessionnaires.

Demandez la notice explicative

Il n'y a pas de travaux de plomberie et de chauffage que nous ne puissions conduire à bonne fin

Téléphone: MA. 4184
 360 est. rue Rachel
 MONTREAL



Dostaler O'Leary
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 Paul E. Ostiguy
 Chambre de commerce
 William Paradis
 Avocat
 Z. J. Paradis
 Est Central Commercial
 Fernand Paré
 H.E.C. '42
 Jean-Marie Parent
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 Fernand S. Picard
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 J. G. Picard
 Ligue des Propriétaires de
 Montréal
 Roger A. Piché
 H.E.C. '42
 J. E. A. Pin
 Syndicats Catholiques
 Nationaux
 Vianney Pineault
 Association des Licenciés H.E.C.
 Jacques Piquette
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 Léopold Pouliot
 Association Professionnelle Ca-
 tholique des Voyageurs
 R. Panet-Raymond
 Chambre de commerce

Honorable Adhemar Raynault
 Maire de Montréal
 L. O. Requier
 Chambre de commerce de
 Saint-Jean
 Lucien Roy
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 Jules Rufange
 H.E.C. '42
 Bernard Sauvage
 Chambre de commerce des
 Jeunes
 Emery Sauvé
 Ligue des Propriétaires
 de Montréal
 E. A. Sauvé
 Chambre de commerce
 E. Saint-Amand
 Syndicats Catholiques
 Nationaux
 Cléophas Saint-Aubin
 Ligue des Propriétaires
 de Montréal
 Emilien Saint-Denis
 Ass. Inst. Catholique de Verdun
 Pierre Sainte-Marie
 Ecole des Hautes Etudes
 Commerciales
 Paul Saint-Pierre
 H.E.C. '44
 F. Ad. Sénécal
 Chambre de commerce
 E. Thibodeau
 Ligue des Propriétaires de
 Montréal
 J. Rod. Thibodeau
 Ligue des Propriétaires de
 Montréal
 Maurice Trudeau
 Chambre de commerce
 Benoit Trudel
 Syndicats Catholiques
 Nationaux
 Alvarez Vaillancourt
 A. C. J. C.
 Lucien Valois, ass-aumônier
 Syndicats Catholiques
 Nationaux
 Bernard Vinet
 Ligue des Propriétaires
 de Montréal
 Henri Vinet
 Syndicats Catholiques
 Nationaux



DO. 1194-95

Arm. Lamerre
 Membre de la chambre

FOURNAISES
 SOUFFLEURS

INCINERATEURS
 RADIATEURS

OUVRAGES EN FONTE

FONDERIE BELANGER

Angle Iberville et DesCarrières

BIERE - VIN

Spécialité:
 HOMARDS

Café Paul

Cuisine
 Française

RESTAURANT - CLUB

DEJEUNER — DINER — SOUPER

Grande salle disponible pour
 REUNIONS de CLUBS, d'ASSOCIATIONS, ETC.

52 ouest, St-Jacques - HA. 1575

YVAN VERSAILLES
 Gérant

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

président du débat

ALFRED-H. PARADIS

CE QU'EST la CHAMBRE de COMMERCE

par

Gilbert-A. LaTour

La Chambre de commerce du district de Montréal n'aurait jamais été fondée, si en 1886, les canadiens français qui occupaient des postes de commande dans le commerce, avaient eu une connaissance suffisante de l'anglais. A cette époque, le seul corps public s'occupant des intérêts économiques du district de Montréal était le Montreal Board of Trade. Comme les canadiens français d'alors avaient beaucoup de difficultés à se faire entendre dans le conseil de l'association de langue anglaise, — ils décidèrent de fonder la Chambre de commerce du district de Montréal.

La Chambre de commerce est une association d'hommes d'affaires et de citoyens en grande majorité canadiens-français, qui mettent volontairement en commun leur expérience, leur influence et certains de leurs fonds pour promouvoir et défendre leurs intérêts particuliers et ceux de la communauté.

La Chambre de commerce donne à ses membres des renseignements techniques, les met en relation les uns avec les autres, met à leur disposition ses affilia-

tions et leur offre les locaux de son secrétariat. Elle met à leur service un conseil d'arbitrage, vérifie leurs certificats d'origine et généralement parlant leur rend quantité de services individuels.

Pour renseigner ses membres, la Chambre possède une documentation abondante qu'elle a compilée pendant ses 55 ans d'existence. Elle possède une bibliothèque de périodiques, une collection complète des statuts du Canada et de Québec depuis la Confédération, une série d'annu-

aires et de répertoires, un recueil des principaux traités du monde, une compilation de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales, les avisés par provinciaux, les hebdomadaires mensuelles, annuelles ou périodiques des gouvernements fédéraux et provinciaux, des listes confidentielles du ministère du Commerce, les tarifs de commerce des principaux pays du monde, près de 200 monographies industrielles et commerciales, un registre de demandes de produits canadiens et d'offres de produits étrangers, les projets de lois fédérales et provinciales en temps de session, les Gazettes Officielles du Canada et de Québec, les règlements municipaux et, ce qui n'est pas néglige-

(voir la suite)

QUESTIONS D'ASSURANCE

par

Gérard Parizeau

Un certain nombre de réformes s'imposent actuellement dans le domaine de l'assurance. En voici quelques unes que suggère la Chambre de commerce de la cité et du district de Montréal.

Dans l'assurance-vie, chaque année un nombre considérable de polices sont annulées, soit parce que l'assuré est incapable de pay-

er la prime parce que ses moyens ne le lui permettent pas, soit parce qu'un agent l'a convaincu de remplacer son contrat par une autre police. Cette pratique est condamnée par la loi, mais avec les moyens d'action dont il dispose, le surintendant des Assurances ne peut guère lutter contre elle. Pour

(suite à la page 21)

La Chambre de commerce se fit représenter au programme par MM. Valmore Gratton, Gérard Parizeau, Maurice Trudeau et Gilbert-A. LaTour. Les textes des travaux présentés par les délégués de la Chambre sont reproduits sur cette page et les pages qui suivent.

Téléphones MA. 2461-2462-2463

PAUL-E. TREMBLAY & CIE

Assurances Générales

465, rue St-Jean
MONTREAL

Agents généraux

La Compagnie d'Assurance Canadienne
Mercantile.

Missisquoi & Rouville
Compagnie d'Assurance Mutuelle
contre l'incendie.

Jersey Insurance Company.

LAIT
■
CRÈME
■
BEURRE
■
OEUFS
■
BREUVAGE-
CHOCOLAT

L'Épicier progressif
vend
nos produits lactés



A. Poupart & Cie

Limitée

1715, rue WOLFE FRontenac 2194*

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

en gros

5632, av. du Parc MONTREAL CA. 5731*

geable, des dossiers et des procès-verbaux accumulés depuis 55 ans.

A cause des changements brusques qui surviennent continuellement dans les milieux juridiques conditionnant notre milieu économique, la Chambre a inauguré un service de circulaires périodiques, par lesquelles, elle tient ses membres au courant. Qu'il s'agisse de taxes, d'interprétation de règle interne, d'ordres-en-conseil, d'ordonnances ou de nouveaux règlements, les circulaires sont là pour tenir les membres à la page.

Il ne faudrait pas oublier non plus que depuis bientôt 50 ans, la Chambre offre à ses membres, le service d'une revue mensuelle où l'on trouve un exposé en résumé de la situation économique d'actualité. Bien entendu, ce Bulletin contient aussi le rapport mensuel des initiatives de la Chambre.

Si l'on songe que les 1,000 membres de la Chambre se recrutent dans 170 catégories professionnelles différentes, on verra immédiatement quel intérêt il y a à faire réunir ces personnes le plus souvent possible pour qu'elles se connaissent, s'estiment et fassent affaires entre elles.

Les réunions prennent les formes suivantes: assemblées générales, assemblées de commissions, dîners-causerie, voyages, réceptions et soirées intimes.

Les assemblées générales ordinaires se tiennent 6 fois l'an et ont lieu tantôt au siège social de la Chambre à 25 est, rue Saint-Jacques tantôt ailleurs. Les assemblées de commissions ont lieu aussi souvent que le besoin s'en fait sentir.

De temps à autre, un voyage en groupe est organisé soit à Qué-

bec, soit à Ottawa, soit ailleurs. Ces voyages ont pour but de renseigner les membres sur une question particulière ou de faire valoir un projet que la Chambre met de l'avant.

Tous les lundis soir, les membres de la Chambre jouissent des privilèges de la maison au club Saint-Denis.

Un autre instrument de la chambre est l'annuaire publié chaque année. Cet annuaire, contient la liste des membres selon l'ordre alphabétique et professionnel, les règlements, la liste des commissions, des renseignements concernant les taxes et les impôts affectant les membres. L'annuaire contient aussi la liste des membres de la Chambre de commerce des Jeunes. Si les membres veulent profiter des facilités qui leur sont offertes pour se créer de nouvelles relations, la Chambre leur rend un service très réel.

La Chambre fait partie de la Chambre de commerce canadienne et de la Fédération des Chambres de commerce de la Province de Québec. Grâce à ces affiliations, les membres peuvent entrer en relations d'affaires avec les quelque 125,000 de leurs collègues qu'on trouve d'un océan à l'autre.

Bien entendu, la Chambre entretient des relations suivies avec les gouvernements fédéral, provincial et municipal, avec les fonctionnaires qui dirigent les grands services, avec les autres associations de la Cité et du Pays, avec enfin, les Chambres de commerce du monde entier.

De même que certains autres corps publics, la Chambre est représentée au conseil municipal.

En 1931, la Chambre de commerce du district de Montréal a fondé la section des Jeunes qui est connue maintenant sous le nom de La Chambre de commerce des Jeunes du district de Montréal.

Par sa loi constitutive, la Chambre de commerce a le droit

(suite à la page 22)

QUESTIONS D'ASSURANCE

(suite de la page 19)

diminuer les virements de contrats ou *switching*, la Chambre propose de mettre le surintendant des Assurances en mesure de faire une enquête lui-même sans attendre qu'une plainte soit déposée. Pour cela, il suffirait que les compagnies d'assurance soient forcées de lui communiquer la liste de toutes les polices annulées, afin qu'il puisse faire enquête et se rendre compte des motifs de la réclamation. Cela exigerait un travail assez étendu et assez coûteux, mais on aurait ainsi les moyens d'empêcher le formidable gaspillage qui sévit actuellement au désavantage de l'assuré et de l'assureur.

Dans l'assurance-vie également, un autre problème qui se pose actuellement est celui des prêts faits à la femme de l'assuré, bénéficiaire du contrat. Par suite du jugement rendu par la Cour supérieure et la Cour d'appel, il est devenu nécessaire d'amender la loi afin d'éviter que ces prêts soient rendus nuls par l'application de l'article 1301 du code civil.

La Chambre s'est également préoccupée de la rédaction des contrats d'assurance contre l'incendie. Elle suggère que les conditions statutaires soient refaites, afin de les rendre plus claires, plus précises et plus adaptées aux besoins actuels de la pratique. Quant au contrat lui-même, elle souligne l'importance de l'uniformité des conditions et elle demande aux assureurs des clauses uniformes, simples et rédigées dans une langue accessible au public.

Enfin, la Chambre s'est préoccupée de l'assurance automobile. A plusieurs reprises, elle a prié le Gouvernement de donner au surintendant des Assurances les pouvoirs nécessaires pour déterminer le bien-fondé du tarif actuel dans la province de Québec. Elle a également suggéré la refonte

des contrats d'assurance automobile, l'adoption de conditions statutaires et de clauses uniformes. Pour éviter le nombre d'accidents, elle a prié instamment le Gouvernement de ne délivrer les permis de conduire qu'après un examen portant sur la conduite et sur l'état mécanique de la voiture. Elle a demandé que le Gouvernement mette à la disposition des automobilistes un véritable

code de la route, et enfin, elle a réclamé une loi basée sur les prescriptions du Highway Traffic Act de l'Ontario, au chapitre de la "Financial Responsibility of Owners and Drivers".

Tout cela, la Chambre le demande dans l'intérêt du public et des assureurs mêmes.

Gérard Pariseau

MINISTÈRE DU COMMERCE

Troisième Centenaire

Arts Graphiques

par Valmore Gratton

Je me contenterai de vous exposer brièvement trois projets importants étudiés par la Chambre de commerce de Montréal, au cours de l'année. Ces projets se rapportent respectivement à

- 1.—l'organisation du ministère provincial du commerce et de l'industrie;
 - 2.—l'institution d'une école des arts graphiques;
 - 3.—la célébration des fêtes du IIIe Centenaire
- 1) — Le plan d'organisation du ministère du commerce prévoit l'établissement de cinq services spécialisés distincts sous la direction d'un conseil d'administration composé de représentants du gouvernement et d'hommes d'affaires.

Ces services sont les suivants:

Technique
Recherche documentaire
Recrutement de l'industrie
Vente de produits
Propagande publicitaire

Ces différents services fonctionneraient avec la collaboration des spécialistes déjà à l'emploi des différents ministères auxquels s'adjoindront

des concours extérieurs. Le projet a été bien accueilli mais les autorités n'y ont pas encore donné suite.

- 2) — La Chambre de commerce s'est rendu compte, après consultation avec les imprimeurs et relieurs, que l'enseignement des métiers de l'imprimerie pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de juger ne répond pas aux exigences pratiques de l'imprimerie. En conséquence, sur demande des imprimeurs, la Chambre de commerce a recommandé l'institution d'une école des arts graphiques organisée conformément aux besoins du métier.
- 3) — La Chambre de commerce est d'avis que la Cité de Montréal devrait célébrer, modestement, peut-être, mais dignement, les fêtes du IIIe centenaire. A cet effet, elle offre son entière collaboration à la condition expresse qu'un programme de coordination des fêtes soit préparé sans délai et qu'un montant raisonnable soit mis à la disposition du comité d'organisation.

CE QU'EST LA CHAMBRE...

(suite de la page 20)

de nommer chaque année un conseil d'arbitrage composé de 12 de ses membres. Ce conseil est autorisé à connaître de tout conflit en matière commerciale qu'on veut bien lui soumettre.

Si la Chambre se bornait à rendre service à ses membres, elle aurait déjà une raison d'être; cependant, elle ne serait pas une Chambre de commerce. Aussi, s'occupe-t-elle de la communauté. Son action sur la communauté est dirigée vers la promotion et la défense civique, commerciale et industrielle.

La Chambre s'est occupée de toutes les questions susceptibles d'améliorer son milieu. Voici quelques réalisations dont le mérite revient en tout ou en partie à la Chambre de commerce:

- l'École des Hautes Études commerciales
- l'École Technique
- le ministère du commerce provincial
- l'Office d'initiative économique
- le mode d'administration municipale
- l'amélioration du port et du chenal du Saint-Laurent
- la gare centrale
- les syndicats d'exploitation minière
- le premier traité de commerce avec un autre pays
- le train-exposition France-Canada, etc.

La Chambre lutte depuis plusieurs années en vue de la réalisation de certains projets. Elle prend aussi de nouvelles initiatives. Toujours la lutte continue jusqu'à pleine réussite. De cet ordre sont:

- la réforme de la loi des assurances
- la solvabilité des conducteurs d'automobiles
- la réforme de l'enseignement
- la représentation adéquate des Canadiens français dans le service civil fédéral

La Chambre a toujours porté une attention particulière à ses membres-commerçants. Qu'il se soit agi de taxes ou de réglementation, la Chambre a toujours accordé la priorité aux questions de commerce.

Voici quelques-unes des questions dont s'occupe la Chambre, au point de vue commercial:

- les tarifs douaniers
- les tarifs de chemin de fer
- les règlements de douane
- les taxes municipales
- l'heure de fermeture des magasins
- les marchés publics
- le stationnement
- le tarif de l'électricité
- la taxe de vente
- la suppression des primes en marchandises
- le colportage
- les magasins à succursales multiples
- les ventes à tempérament

La Chambre s'est toujours préoccupée du traitement fait aux industriels par les lois et les règlements. Elle s'est appliquée à rendre la Cité propice à l'expansion industrielle. Elle a fait des démarches pour attirer de nouvelles entreprises. Elle a fait son possible pour rendre service aux industries établies. Plus que tous

autres corps publics elle a contribué à la fondation de l'Office d'Initiative économique.

Voici quelques initiatives de la Chambre en faveur de l'industrie:

- l'évaluation municipale pour les impôts
- la législation ouvrière
- les relations entre patrons et employés
- l'hygiène publique
- les loisirs
- les terrains de jeu
- les transports en commun
- les maisons d'enseignements techniques
- les tarifs de transport.

Il ne reste plus qu'à dire que la Chambre est administrée par un exécutif de 6 membres, un conseil de 20 membres et un comité composé des anciens officiers de la Chambre.

Tout citoyen dûment présenté et accepté par le conseil ou les membres peut devenir membre de la Chambre.

La contribution est fixée à \$20 par année.

Le membre en règle a droit de voter aux élections, participe aux assemblées générales et de commissions, détient un certificat de membre et est porteur d'une carte matricule.

RELATIONS MATRIMONIALES

par

Maurice Trudeau

Le Comité des questions juridiques de la Chambre de commerce de Montréal étudie depuis au-delà d'un an les difficultés qui relèvent des relations matrimoniales, tant au point de vue social qu'au point de vue légal.

La séance d'aujourd'hui étant intitulée: "Clinique Economique", j'essaierai en quelques minutes à vous faire le diagnostic de ma cause et ce, sans remède, de la

même manière que lorsqu'un patient va à une clinique, lors de la première visite, on étudie le mal et, aux visites subséquentes, on essaie de trouver le remède.

Dans la Province de Québec, pour remédier aux difficultés dans les relations matrimoniales, nous avons à notre disposition les tribunaux civils et les tribunaux criminels. Les tribunaux civils étudient presque exclusivement la question

de la séparation de corps et l'article 186 6^e du Code Civil donne les raisons de la séparation de corps. Il est bien rare qu'une femme puisse obtenir une pension alimentaire dans Québec sans qu'il y ait une séparation de corps décrétée par la cour. Il peut arriver et ce rarement, que la femme ait droit à une pension alimentaire sans qu'il y ait de séparation officielle; mais il faut au moins qu'il y ait une séparation de fait.

Au criminel, nous avons la cour des Sessions de la Paix, la cour du Recorder et la cour juvénile. La Cour du Recorder et des Sessions de la Paix étudient les questions de refus de pourvoir et d'assauts et toutes ces causes sont considérées comme criminelles, alors qu'il y a bien certains assauts qui ne sont pas réellement criminels. Les époux sont amenés devant la cour juvénile lorsqu'ils sont une cause de scandale pour leurs enfants.

A une séance spéciale de notre Comité, nous avons l'honneur d'avoir M. le Juge Robillard et M. le Recorder Thouin. M. le Juge Robillard nous a expliqué le fonctionnement de la cour juvénile. Il nous a dit que deux facteurs principaux sont spécialement étudiés — d'abord l'homme, l'hérédité et ensuite l'ambiance. En Europe, continue le Juge, ils ont des cliniques qui étudient le cas de chacun sous toutes ses formes. Ce sont des foyers d'observation qui font rapport au Juge. En Belgique, entre autres, depuis 1913, on a institué plusieurs oeuvres dans ce but, pour les enfants. L'ambiance est un facteur important. Le milieu où l'on vit exerce une grande influence sur le caractère et les habitudes de chacun. Dans les quartiers riches, il n'y a pas de jeunes délinquants. Au contraire, ces derniers sont recrutés parmi les enfants élevés dans les rues.

Le Juge Robillard favorisait alors l'école obligatoire. Le Juge Robillard nous a bien expliqué

qu'aucune cause n'était prise sans que l'on fasse venir les accusés pour leur demander des explications qui changent souvent la nature de la plainte.

Il n'y a pas de doute, qu'à la cour juvénile, on prend toutes les précautions voulues pour qu'il y ait le moins de publicité possible.

M. le Recorder Thouin nous dit qu'à la Cour du Recorder, il y a toujours un Recorder qui s'occupe des causes des maris et femmes et des enfants au-dessus de 16 ans. On entend au moins deux mille causes par année. Depuis dix ans, toutes ces causes se font en chambre, sans publicité, sans apparence aucune. Il y a en plus environ quatre mille cas par année qui sont étudiés par le Recorder, mais qui ne sont pas assez sérieux pour amener une arrestation. Le Recorder fait venir l'accusé à son bureau, sans l'assommer, et il lui demande d'homme à homme, les explications requises. On ne recherche jamais le coupable, on ne donne raison à personne, on cherche à les éduquer. On condamne les accusés le moins souvent possible et au besoin on remet la cause de mois en mois, afin de réconcilier tout le monde. Il faut les traiter avec des gants. Il faut faire comme un médecin, étudier le patient, de manière à donner un diagnostic qui a du bon sens. On cherche la raison du mal et on se forme une opinion. Malheureusement, nous dit-il, le Recorder n'est

pas toujours en mesure d'appliquer le remède voulu, en d'autres mots il n'a pas la sanction nécessaire. Il lui faudrait une sanction qui lui permette d'être, toute la cause, de manière à le forcer à qu'il de tout le cas.

Il faudrait une sanction complète, mais une sanction qui n'aurait pas empêché la séparation de corps, avec le droit de séquestrer les gens temporairement, pour les tranquilliser.

À la Cour des Sessions de la Paix, il y a de nombreuses causes de refus de pourvoir et d'assauts.


FR. 8161


ART. LANDRY

Entrepreneurs de pompes funèbres
salons mortuaires modernes
services d'ambulances

●

SALONS: 518 }
BUREAU: 528 } est. RACHEL

RODOLPHE BÉDARD

Comptable agréé
Chartered Accountant

BUREAU ÉTABLI EN 1908

●

425, avenue Viger
MONTREAL

EXAMEN DE LA VUE

VERRES CORRECTEURS

Lorenzo Favreau O.O.D.

SPECIALISTE OPTOMETRISTE OPTICIEN LICENCIÉ

TAIT-FAVREAU L^{TÉE}

LORENZO FAVREAU, O.O.D., président, et ses assistants
Optométristes-opticiens licenciés—bacheliers en optométrie

Bureau du centre : **265 est, rue Ste-Catherine** ★
Tél.: LA. 6703

Bureau du nord : **6890, rue St-Hubert**
Tél.: CA. 9344

Les juges font tout en leur possible pour ne pas condamner les accusés et pour les réconcilier, mais le système des lettres et des entrevues privées de la cour du Recorder et de la cour Juvenile ne fonctionne pas à plein rendement.

Après avoir étudié le fonctionnement de nos tribunaux ici, nous

avons voulu nous enquérir sur ce qui se faisait ailleurs. Nous avons été heureux d'avoir une longue séance avec M. le Juge Hosking de Toronto, qui a bien voulu faire un voyage spécial en avion pour venir assister à notre réunion. M. le Juge Hosking a présidé pendant neuf ans la cour des Relations Domestiques de Toronto. Il nous dit que la ville de Buffalo fut la première, en 1910, à inaugurer un système de tels tribunaux. Elle fut suivi par Cincinnati en 1914. Toronto institua un Family Court en 1921, qui devint plus tard "Domestic Relations Court".

On avait établi un tel tribunal pour les trois raisons suivantes, toutes venant du fait que la vie de famille était rendue à un niveau très bas:

1. Les premières cours juvéniles qui avaient été instituées avaient obtenu de grands succès. Elles s'étaient appliquées à éduquer l'enfant, à guérir le mal à sa racine, le tout sans publicité. C'était un tribunal de conciliation ou plutôt d'éducation, plutôt qu'un tribunal de punition. Pourquoi ne pas faire la même chose pour les familles?

2. La vie urbaine aujourd'hui rend l'éducation des plus difficile. Autrefois les populations étant moins nombreuses, les frictions étaient moins fréquentes.

3. Les juridictions déjà établies empiétaient les unes sur les autres. Dans les relations familiales, si le père était en cause, on l'amenait devant la Cour criminelle, la mère devant le "Women's Court" et l'enfant devant la cour juvénile.

On créa donc un tribunal qui englobait toutes les questions d'offenses légères dans les relations familiales. Cette cour eut deux divisions une pour les adultes, l'autre pour les mineurs.

Le Juge fait remarquer en passant qu'en un an la Cour a perçu pour les plaignants \$250.000.00 de pension alimentaire. Rien n'est chargé aux parties: c'est la ville qui paie les dépenses. Les avocats sont les bienvenus et ils peuvent, comme dans nos cours criminelles, charger des honoraires à leurs clients.

La Cour comprend un juge avec honoraires de \$5.000, six "Probation Officers" à salaire de \$1800, au maximum et un greffier à \$1500.00.

Les "Probation Officers" dont un est une femme, reçoivent les plaignants et écoutent leur histoire. Ils écrivent ensuite au mari pour le convoquer à leur bureau où ils le questionnent à son tour en l'absence de la femme.

Dans 80% des cas, l'affaire se règle hors de Cour.

S'il est impossible de régler l'affaire, un officier spécial fait enquête. (Il n'y a qu'un seul officier enquêteur). Si après une deuxième lettre l'inculpé n'a pas répondu, on lui envoie une sommation.

La Cour ne s'occupe pas de divorce. Elle est faite non pas dans le but de diviser les familles, mais dans le but de les unir. Elle fait ce que l'on peut appeler deux procès, un social et un civil. Si le procès social ne réussit pas, on procède au civil.

Dans les causes où il s'agit de la garde des enfants et des séparations de corps, les parties sont référées à la Cour Supérieure, (Suprême Ontario).

Le Juge Hosking nous fait remarquer qu'à Toronto on n'a pas voulu s'occuper du civil. Le tribunal ne s'occupe que des offenses mineures, assauts simples, etc. Cette méthode a permis de diminuer, dans la ville de Toronto, le

(suite à la page 28)

PLateau 9709
Anderson & Valiquette

Comptables - Vérificateurs

Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
J.-Charles Anderson, L.I.C.
Roméo Carle, C.A.
A. Dagenais, C.A.

•

84 ouest, rue Notre Dame - Montréal

EXTERMINATION

PROPRIÉTAIRES . . .

Confiez la désinfection de vos propriétés, logements et appartements à la plus ancienne et la plus importante maison canadienne-française du genre à Montréal.

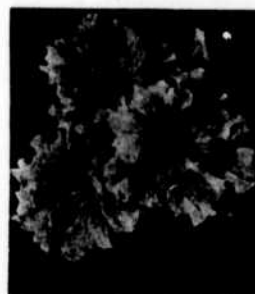
● Punaises ● coquerelles ● fourmis
● silver fish ● criquets ● Mites ● Rats
● Souris ● leurs oeufs ● etc.

**CHIMISTES SANITAIRES
ENTOMOLOGISTES
FUMIGATEURS**

La corporation des produits

PARA
LIMITÉE

Fred. Charbonnier, Président et Gérant
MEMBRE DE LA CHAMBRE
Bureaux et Laboratoires Appelez:
5886 avenue Papineau DOLLARD 2451*



Demandez notre catalogue 1942

W.-H. PERRON & Cie, Ltée
Grainetiers et Pépiniéristes

935, Boul. St-Laurent Tel. LANcaster 4191

Rappelez-vous toujours que:

"CHEZ PERRON TOUT EST BON"

... LES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX ...

présidence

J.-B. DELISLE

CE QU'EST LE SYNDICAT

par
J.-B. Délisle

Le Syndicat a pour but de grouper les ouvriers pour la défense de leurs intérêts. Aujourd'hui, la nécessité absolue du syndicat n'est pas toujours évidente. C'est que justement, ce syndicat a obtenu de telles réformes dans les derniers 25 ans, que son rôle est moins apparent de nos jours au moins en certains domaines. On se rappelle les abus dont souffrait l'ouvrier d'il y a un quart de siècle: journée de 10 heures, salaires de famine, manque d'hygiène, emplois dangereux non règlementés, accidents non compensés, etc. En un mot, l'ouvrier était à la merci totale du patron.

Le Syndicat eut beaucoup de difficulté à s'organiser. Les unions internationales n'en voulaient pas. Les patrons jugeaient son existence inutile. Petit à petit, à force de patience, le syndicat catholique se tailla une place au soleil. Actuellement, il y a 250 syndicats groupés en 11 conseils régionaux et 7 conseils centraux. Il y a aussi 50 cercles d'études. Les syndicats qui réunissent 48,351 membres exploitent directement 17 coopératives de consommation et une coopérative de production.

Le Syndicat catholique s'inspire des encycliques "Rerum Novarum" et "Quadragesimo Anno". Il place en avant un désir de concorde et de collaboration. Il ne veut pas être une arme de lutte, il désire être un moyen de paix et

d'entente. Le syndicalisme catholique épuise toujours tous les moyens de conciliation et s'en remet à un tribunal d'arbitrage avant de recourir à la grève.

Le syndicalisme catholique revendique l'honneur d'avoir obtenu

l'amélioration des conditions de travail à de nombreux titres, la création de nombreux moyens d'assistance sociale, la mise au point de nos écoles techniques, la loi de l'extension juridique des contrats collectifs de travail.

Les Syndicats Catholiques, dans 64 villes de la Province, ont négocié 62 conventions collectives dans environ 30 industries et 50 professions.

Problèmes avec lesquels les Syndicats Catholiques sont aux prises

par
G.-A. Gagnon

Monsieur le président,

L'on m'a prié de vous parler, aujourd'hui, des problèmes avec lesquels nos syndicats sont aux prises.

Ces problèmes sont multiples et variés, on les trouve particulièrement dans **l'organisation**, dans les **conventions collectives** et dans **l'apprentissage**. Inutile de vous faire part qu'il m'est impossible de traiter à fond tous ces problèmes. Mon intention est de vous présenter un esquisse de tous les points que l'on m'a demandé d'aborder, quitte à clarifier davantage dans la discussion qui suivra.

Commençons par ceux de **l'organisation** et du **recrutement**. Les

obstacles à notre mouvement nous viennent du côté des **employeurs**, des **ouvriers**, des **non-catholiques**, de la **carence des ressources financières** et de la **législation**. Je n'hésiterai pas à vous dire qu'en général les patrons ne sont pas sympathiques à l'organisation ouvrière. Il est prouvé que l'employeur n'aime pas le syndicalisme patronal, comment voulez-vous qu'il aime le syndicalisme ouvrier?

Il n'aime pas le premier parce que celui-ci limite son action et parce qu'il n'a pas confiance dans ses concurrents dont la situation est toujours différente de la sienne. Il n'aime pas le second, c'est-à-dire, le syndicalisme ouvrier, parce qu'il a une peur instinctive de

Les syndicats catholiques nationaux se firent représentés au congrès par MM. J.-B. Délisle, G.-A. Gagnon et S.-Z.-A. Piu. Les textes des travaux présentés au congrès par les représentants des syndicats sont reproduits dans cette page et celles qui suivent.

l'organisation. Il craint qu'en permettant l'union ou en la favorisant, les ouvriers se mêlent trop de ses affaires, qu'il n'aura plus l'autorité de régler telle ou telle question à sa fantaisie. Il trouve que cela entrainera des discussions inutiles, qu'il sera obligé de prendre des décisions qu'il ne prendrait pas autrement. De plus, il y a danger à permettre une organisation puis-



Maurice Bernardin
 André Bernardin
 Jean-Louis Bernardin
**MEMBRES DE LA
 CHAMBRE DE
 COMMERCE**
COURTOIS FRÈRES
ASSURANCES, ENRG.
 1285, rue Visitation
 CHerrier 3195



**Stocks complets de
 Matériaux de Construction
 et spécialités**

Planches Murales Ten-Test, Donnacora,
 Gyproc, Sheetrock
 Lattes métalliques etc.
 Durcisseur de ciment et poudre hydrofuge
 Briques de façade — Laine isolante

Fournitures d'Usines

Matériaux Réfractaires:
 Briques-à feu Américaines et Ecosaises
 Ciment pour température élevée
 Ciment Fondu, qui durcit en 24 heures
 Meules d'émeri Norton
 Sables à Moules Taggart, etc.

**LA SALLE
 BUILDERS SUPPLY
 LIMITED**

P. H. DESROSIERS, Président
 159 ouest, rue Jean Talon CA. 5721*
MONTREAL

sante à côté de la direction — ce qui compliquerait singulièrement la tâche de cette dernière.

Pour le patron anglais, le syndicalisme catholique présente un danger: ce n'est pas sa croyance religieuse et il est foncièrement convaincu que l'influence du clergé se fera trop sentir au sein de cette organisation et aura pour effet de tout conduire. Il se demande si notre syndicalisme a suffisamment de discipline? Si ses chefs peuvent réussir à contrôler la situation en cas de difficultés?

L'employeur canadien-français, lui, très individualiste se montrera jaloux à l'extrême de voir le paternalisme disparaître en favorisant le syndicalisme. Il n'aime pas voir l'ouvrier manifester une certaine indépendance.

Bref, les employeurs en général ne comprennent pas l'importance du syndicalisme pour eux mêmes, c'est-à-dire pour la bonne marche de l'usine et de l'industrie en général. Dans la pratique, ils manquent de compréhension. Lorsqu'ils acceptent notre syndicalisme, ce n'est pas par conviction mais, plutôt par opportunisme soit pour éviter l'entrer des internationaux chez eux ou parce qu'ils croient que nos syndicats seront moins exigeants.

Voyons maintenant l'autre problème, celui qui a trait aux **ouvriers**. On peut les diviser en deux catégories: les indifférents et les égoïstes. Pour l'indifférent, la lutte c'est trop fort pour lui, il demeure dans la crainte; d'après lui, l'ouvrier doit subir son infortune, il regarde le ciel en attendant un miracle qui persiste à ne pas venir. D'autres, mieux partagés occupent parfois de bonnes situations; ils disent pourquoi m'occuperai-je d'union?... Je me mettrai mon patron à dos... d'ailleurs ils sont bien assez nombreux et n'ont pas besoin de moi.

Les égoïstes eux, sont peu intéressants. Il recherchent les petits coins tranquilles; se tassent de

façon à encourir le moins de risque possible; escomptent les fruits de l'effort des autres et serrent jalousement leur poche pour ne pas contribuer de leurs deniers à une oeuvre dont ils supputent d'avance les profits. Les paroles et les actes de leurs confrères ont peu de prise sur eux, ils ne cherchent que deux choses: le moindre effort et le plus de profit.

Ajoutons que beaucoup d'ouvriers sont encore anticléricaux pour des motifs divers. Il n'est pas surprenant qu'il en soit ainsi quand nous considérons que depuis 75 ans on fait auprès d'eux, une propagande matérialiste et de lutte de classe. La conséquence, c'est que nos ouvriers deviennent intransigeants dans leurs revendications. Pour vous donner une comparaison, je vous cite une déclaration très souvent employée par des chefs ouvriers autres que les nôtres, "Avec notre union, vous trouverez toujours 5 sous de l'heure de plus, chaque semaine, dans votre enveloppe de paye. Et, pour gagner ce 5 sous là, nous avons la force de la grève." Nos syndicats eux, et nous avons maints faits pour le prouver, ne considèrent pas seulement le désir d'une augmentation de salaire, mais regardent du côté patronal. Ils se demandent si le patron a la possibilité de payer cette augmentation sans risquer la fermeture de son industrie.

Pour les non-catholiques, la difficulté vient qu'ils ne sont pas éligibles aux charges d'officiers et aussi du fait qu'ils ne comprennent pas suffisamment que nos syndicats ne sont pas destinés à grouper que des ouvriers canadiens-français catholiques, mais bien plutôt à enrôler dans des organismes essentiellement canadiens tous les ouvriers qui veulent adhérer aux principes sociaux du syndicalisme catholique. Cela n'est pas encore très clair pour eux.

La carence des ressources financières est attribuable aux raisons

suivantes: notre syndicalisme a été fondé longtemps après l'Internationale qui, elle, avait déjà pénétrée dans presque tous les métiers commandant un salaire assez élevé. Il restait donc à notre mouvement d'organiser les moins fortunés. La contribution syndicale ne pouvait pas être très élevée. A ce moment, comme aujourd'hui d'ailleurs, il a fallu tenir compte de la mentalité des canadiens-français à qui il répugne de verser de fortes contributions. Tenant compte de cette condition et de cette mentalité, nos syndicats se sont fondés avec des contributions minimales, avec ristourne de presque toute cette contribution en protection aux ouvriers eux-mêmes. Cela s'est fait sous forme d'assurances décès, maladie et accident. Il en découle que l'on n'a pas gardé suffisamment pour faire face aux dépenses d'une large administration.

Convention Collective

Parler de nos problèmes m'amène presque obligatoirement à dire quelques mots de la convention collective à extension juridique. Comme son nom l'indique, c'est une convention, un accord, un contrat intervenu entre un ou plusieurs employeurs ou associations d'employeurs et un ou plusieurs syndicats ouvriers.

Du jour où elle est étendue juridiquement, cette convention devient obligatoire, bon gré, mal gré, pour tous les employeurs et tous les employés d'une industrie, d'un commerce ou d'un métier concerné. L'accord a pour but de stabiliser les salaires d'une façon convenable, de limiter la durée du travail, d'améliorer les conditions de travail des ouvriers, de régler l'apprentissage, de déterminer le nombre d'apprentis par rapport aux ouvriers qualifiés et enfin de ramener la concurrence à des conditions plus équitables afin de créer un meilleur esprit de coopération entre ouvriers et patrons.

Etant donné que ces conventions s'appliquent à tous les ouvriers concernés, par conséquent, non seulement aux membres des syndicats catholiques, mais aussi aux membres des unions internationales et aux ouvriers ne faisant partie d'aucune union, il devient évident que pour négocier certaines conventions nous devons avoir ces rapports avec des unions neutres.

Lorsque nous sommes **prépondérants**, l'influence du syndicalisme se fait sentir dans les négociations et les unions neutres se voient dans l'obligation non seulement de participer à ces négociations mais aussi d'adhérer en grande partie aux demandes faites par les syndicats, d'ordinaire moins radicales et plus équitables.

Dans les négociations où nous n'avons pas la prépondérance, la question est beaucoup plus compliquée. Il nous faut faire des compromis avec les unions neutres, il est même obligatoire pour nous, dans bien des cas, de faire les mêmes réclamations parfois assez dures.

Lorsque nous agissons ainsi, de nombreux patrons nous reprochent nos "revendications exagérées", ils nous accusent de ruiner l'industrie et le commerce, particulièrement les entreprises canadiennes-françaises. D'autres nous disent que nous chaussons tout simplement les bottes des unions internationales. Si au contraire, nous ne demandons pas les mêmes avantages que les inter-

nationaux, la vie de notre mouvement est en jeu, car les chefs de ces unions vont jusqu'à dire que nous sommes des lâcheurs. Ils crient partout que les syndicats catholiques sont des unions de bas salaires et ils ajoutent qu'il ne peut pas en être autrement puisque dans les syndicats, il y a des prêtres et des religieux, qui sont de par profession des hommes tolérants. Comme vous pouvez le constater, il n'y a rien de bien réjouissant pour nous que l'on choisisse l'une ou l'autre de ces attitudes.

La convention peut avoir des zones territoriales ou industrielles. Si le zonage est territorial, on di-

(suite à la page 28)

Consultez-nous

Avez-vous fait votre testament? Si vous l'avez fait, quelque changement survenu dans votre situation ne rendrait-il pas une révision opportune? Assurez-vous en temps utile que vos dispositions testamentaires sont les plus favorables possible à votre famille. Nous sommes à votre disposition. Vous pouvez nous consulter sans prendre aucun engagement.

SENATEUR DONAT RAYMOND
Président de la société

BEAUDRY LEMAN
L. J. A. AMYOT
Vice-présidents

RENÉ MORIN
Directeur général

Trust Général
du Canada

QUÉBEC
71,
rue St-Pierre

MONTRÉAL
112,
rue St-Jacques

J.-R. Brulé, Propriétaire

Prés. de l'ass. des Fleuristes de Montréal

Soyez aux
écoutes à
CHLP tous
les jeudis
pour notre
programme :
12.15 à
12.30 p.m.

PL 1788-87

Membre de la Chambre de commerce
de Montréal

LA PATRIE, Fleuriste

L'art dans les fleurs

Une serre chaude attenante au studio

188 est. rue Ste-Catherine



QUESTIONS MATRIMONIALES

(suite de la page 24)

nombre des causes en séparation de corps.

Monsieur le Président, brièvement, je vous ai mis au courant du fonctionnement de nos tribunaux ici ainsi que du fonctionnement des tribunaux spécialisés en relations matrimoniales et tout particulièrement à Toronto. Les seules statistiques de la Cour du Recorder, sans s'occuper de la Cour Juvénile ni de la Cour des Sessions de la Paix, nous démontrent que cette question est des plus importantes au point de vue social. Si les difficultés matrimoniales qui existent dans le district de Montréal étaient limitées au nombre de causes et de plaintes entendues par nos différents juges, nous pourrions peut-être dire que la situation n'est pas aussi grave que l'on puisse se l'imaginer mais, que de gens ont des difficultés et qui n'osent pas, par respect humain et avec bon sens, trainer leur époux ou les membres de la famille devant les tribunaux à côté de véritables criminels. S'il y avait un moyen pour ces gens là de rencontrer un juge qui aurait toute la compétence voulue, avec le secret professionnel, il y aurait, dans bien des cas, une réconciliation parfaite.

Récemment, dans une revue américaine, le Juge Hill, en charge des tribunaux des causes matrimoniales de New York, déclarait qu'aux Etats-Unis, à l'heure actuelle, il y a au-delà de cinq millions d'enfants de dix ans et moins dont le père a déserté le foyer. Le juge se plaignait que la loi n'était pas assez sévère.

Sans admettre que dans la province de Québec notre proportion, en regard de la population, serait la même, il y a tout de même, et vous êtes tous au courant, bien des cas malheureux dont personne ne s'occupe. Notre Comité croit que d'ici bien peu de temps, nous

serons en mesure d'offrir un remède pour remédier à l'état actuel. Il ne faut jamais oublier que dans la Province de Québec nous avons un Code ce qui n'existe pas aux Etats-Unis ni dans les provinces anglaises, mais nous espérons que sans tout chambarder, nous pourrions arriver à un résultat qui donnera satisfaction et à la population et à la loi telle qu'établie.

Ce que nous voulons en premier lieu c'est de donner l'impression aux gens qui pourraient être accusés de refus de pourvoir ou d'assaut ou autres choses, qu'ils ne sont pas nécessairement des criminels, mais qu'il y a possibilité que la situation s'améliore lorsqu'elle sera étudiée par un juge impartial. Nous voulons faire tout en notre pouvoir pour éviter les cas malheureux où la femme fait condamner son mari à la prison, ce qui n'améliore nullement sa situation et nuit énormément aux enfants. Nous voulons éviter la publicité et le contact avec les criminels en cour. Nous voulons en un mot sauvegarder la famille et la vie familiale.

PROBLEMES OUVRIERS

(suite de la page 27)

viser le territoire en plusieurs zones et les difficultés surgissent dans l'établissement des taux de salaires dans les diverses régions économiques. Nos syndicats éprouvent des difficultés dues au fait que des employeurs de petits centres veulent avoir des taux de salaires très inférieurs à ceux existant dans les grandes villes. Les ouvriers syndiqués de ces mêmes centres trouvent leurs salaires trop différents de ceux de Montréal et les employeurs montréalais n'en reviennent pas de l'exigence qu'ont les employeurs de ces différentes régions. Ils craignent avec raison la concurrence déloyale qui peut leur être faite.

Si le zonage est industriel, cela veut dire que les entreprises sont

groupées par importance d'ordre économique. La difficulté se présente lorsqu'il s'agit de tracer la ligne de démarcation entre les grandes, les moyennes et les petites entreprises.

Outre ces deux catégories de conventions à zonage territorial et industriel, il y a un troisième type de convention particulière conclue avec une compagnie exclusive qui assujettit un vaste personnel d'employés appartenant à nombre d'industries et métiers divers intégrés sous l'autorité de la même compagnie. Ce dernier genre de convention soulève de multiples problèmes de juridiction professionnelle.

La loi de la convention prévoit que le Comité Paritaire chargé d'appliquer et de voir au respect du décret peut, par règlement, rendre obligatoire le **certificat de qualification**, carte de compétence, pour tous salariés assujettis à un décret dans toute ou partie de la région déterminée après ce décret. Après que ce règlement est publiée dans la Gazette Officielle, le Comité peut décerner les cartes de compétence des compagnons et des apprentis. Le même Comité peut, par règlement approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, permettre à un syndicat ou à une union d'émettre des cartes de compétence. Le Comité peut encore se désister de son droit en faveur des associations ouvrières, qui dans ce cas deviennent les seules à émettre ces certificats de qualification.

En général, les associations de salariés et les examinateurs du Comité Conjoint font subir des examens. Voilà en résumé de quelle façon la carte est émise. Mentionnons tout de suite que ces trois façons de procéder ont donné d'assez bons résultats, mais en attendant d'avoir une organisation plus parfaite de la profession, nous préférierions que la carte de compétence soit émise exclu-

sivement par les organisations ouvrières. Nous croyons qu'il leur appartient de décerner ces certificats du moment quelles sont en état de faire passer de sérieux examens.

J'en arrive maintenant à l'**apprentissage**. Le seul pouvoir que donne la loi au sujet de l'apprentissage est celui-ci: "rendre obligatoire le nombre déterminé d'apprentis par rapport au nombre d'ouvriers qualifiés "d'un même métier" à la suite de la négociation d'une convention. Au sujet du nombre d'apprentis par rapport aux ouvriers qualifiés, cela varie beaucoup; il y a des métiers où la limite est fixée à 10, 20, 30 et 40% et par contre, il y a d'autres métiers où la limite prête à certain danger parce qu'elle atteint un degré disproportionné, allant de 50, 60, 80, et même dans certains cas jusqu'à 100%.

Je crois que c'est là une question à débattre entre les représentants des employeurs et des employés lors de négociations.

Admettant qu'il est nécessaire d'avoir un assez grand nombre d'apprentis dans certains métiers, il est assez dangereux, par contre, d'en avoir un trop grand nombre dans d'autres métiers. Tout dépend dans cette question de la formation professionnelle, et des possibilités techniques et humaines. Les mieux qualifiés pour débattre une telle question sont certainement les employeurs et les employés appartenant aux mêmes métiers.

Nous sommes en temps de guerre, il y a beaucoup de discussion autour de ce problème; il y a des patrons qui ne veulent pas d'apprenti, d'autres, en veulent un grand nombre. Cependant dans les deux cas, on se plaint des mêmes lacunes; manque d'orientation et de formation professionnelle, formation de l'apprenti par l'enseignement d'une technique

trop générale ou trop particulière et qui ne tient pas suffisamment compte du point de vue immédiatement pratique du rendement que l'employeur attend de l'apprenti dans son industrie. Trop peu d'écoles d'arts et métiers et trop peu d'écoles techniques. Ajoutons que dans certains cas, ces écoles sont bien loin de posséder l'outillage voulu pour la formation des apprentis.

Conclusion

Comme vous avez pu le constater voilà déjà de nombreux problèmes, sans compter nombre d'autres que nous n'avons pu exposer faute de temps, la tâche pour les résoudre est gigantesque, nous y parviendrons par une meilleure éducation, soutenue, progressive et mieux orientée.

G.-A. GAGNON.

LE SYNDICAT PATRONAL

vu par l'ouvrier.

par J.-E.-A. Pin

Je parais devant vous au déclin d'une vie dont plus de la moitié fut consacrée à aider, à défendre l'ouvrier, à prêcher la bonne entente entre le patronat et le salariat, soit par la parole ou par l'enremise de la Chronique ouvrière. Et c'est à la Chambre de commerce du district de Montréal qui vient de lancer ce si opportun mouvement de coopération entre les divers groupements canadiens français de la métropole du Canada, que je dois l'avantage inappréciable de soumettre à votre bienveillante attention quelques considérations sur un sujet qui me tient tant au coeur.

Le désordre social

N'est-il pas vrai que dans une société bien organisée et qui veut assurer le bien de ses membres, chacun a le devoir d'apporter sa généreuse collaboration. La société ainsi comprise est une puissante machine où chaque roue est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble.

Il nous faut bien reconnaître qu'on ne peut songer d'assurer l'ordre et l'harmonie sans que la liberté individuelle ne soit quelque peu restreinte. Cependant, c'est la restriction nécessaire de la

liberté qui amène le plus de critique de la part de ceux qui n'ont jamais rien compris aux exigences du bien commun.

Il nous le faut dire avec sincérité, on entend trop souvent faire des appels à la liberté pour s'excuser de vouloir collaborer au bien commun: "Ce n'est pas humain, je n'ai pas le droit de travailler et de faire travailler comme je l'entends."

C'est le manque de collaboration de tous; c'est le manque de sens social, chrétien, c'est l'égoïsme personnel qui ont fait le désordre social qui nous alarme si sérieusement et qui nous mène où on ne le pourrait prévoir.

Devant la situation actuelle et plus particulièrement devant les incertitudes de l'après-guerre, il convient que nous, Canadiens français, acceptions franchement de nous soumettre à la doctrine sociale catholique tant vantée même par ceux de races et de religions différentes.

Les ouvriers de notre Province, répondant aux désirs de Léon XIII et de Pie XI, ont fondé les syndicats catholiques qui travaillent avec générosité et sincérité à répandre les principes de la doctrine

sociale catholique et qui viennent aujourd'hui, par la voix émue d'un vieillard qui s'en va timidement mais avec confiance vers son Créateur, vous tendre une main franche et vous offrir la plus sincère collaboration dans le travail de rénovation sociale. Il vous demande, à vous les patrons, qui me faites l'honneur de m'écouter, de fonder de vrais syndicats patronaux ayant pour guide la doctrine sociale catholique. Notre Race, notre Province et notre Pays bénéficieront de ce bloc canadien-français indivisible parce qu'unit par les liens de la charité et de la justice.

Ecoutez ce que dit la pape Pie XI en parlant des associations patronales, à la suite de ses remarques sur les associations ouvrières: " On n'en peut dire autant

LE BIJOU
QUE VOUS CHERCHEZ

VOUS LE TROUVEREZ
DANS NOS SPLENDIDES
COLLECTIONS

J. D. VALLIERE
BIJOUTIERS A CREDIT LTEE
862 est, Ste-Catherine
1566 est, Mont-Royal
6720 rue Saint-Hubert

A. LEFAIVRE
Président

•

. . . La plus considérable
manufacture de chaussures
pour hommes
au Canada . . .

▼

MacFARLANE-LEFAIVRE LTEE

Bureau et usine:
1680-1690, ave Papineau

Tél: FAlkirk 1147-1148

il est vrai, des associations que Notre Prédécesseur (Léon XIII) désirait si vivement voir se former entre patrons et chefs d'industrie; Nous regrettons beaucoup qu'elles soient rares. Sans doute, ce n'est point seulement par la faute des hommes, car des difficultés fort grandes y font obstacles; Nous les connaissons et nous les apprécions à leur juste valeur.

Nous n'en avons pas moins le ferme espoir que ces obstacles disparaîtront bientôt, et Nous saluons avec grande joie et du fond du coeur les essais heureusement tentés sur ce point et dont les résultats déjà notables promettent pour l'avenir des fruits plus grands encore."

Le syndicat patronal

Le syndicat patronal comme nous le comprenons et comme nous désirions en voir de nombreux, c'est la réunion de patrons d'une industrie donnée. Le syndicat patronal, pour être un organisme viable et utile pour la réalisation du but en vue, doit être incorporé, avoir comme base morale, la doctrine sociale catholique. Un tel syndicat est nécessaire à l'industriel qui veut réussir et mettre de l'ordre dans la profession, et pour se protéger contre lui-même, contre la concurrence déloyale d'un autre industriel, contre les injustices des uns et des autres.

Le syndicat patronal est nécessaire à l'industriel parce que sa valeur numérique et économique devient une force qui s'impose; parce que les intérêts généraux et particuliers des membres sont étudiés avec tout le soin nécessaire; parce que les décisions prises obligent tous les membres et ont une valeur morale pour tous et même pour les pouvoirs administratifs et législatifs; parce que les représentants du syndicat négocient avec les représentants du syndicat ouvrier, aussi incorporé, une convention collective de travail qui reste et demeure l'orga-

nisme idéal pour assurer la paix et l'ordre dans la profession et une protection suivie des intérêts patronaux et ouvriers.

Pour ce faire, un comité paritaire est formé d'un nombre égal de patrons et d'ouvriers. Cet organisme, mais c'est le "chien de garde" de la convention comme aussi des intérêts généraux et particuliers des parties contractantes de ladite convention.

Permettez-moi d'ajouter en toute sincérité que dans l'industrie du bâtiment, il serait très facile, si les patrons voulaient s'en donner la peine, de former de véritables syndicats patronaux. Il en existe quelques-uns, mais ils ne sont pas assez nombreux et malheureusement un trop grand nombre de patrons n'y appartiennent pas. On dirait que pour un bon nombre de patrons la coopération est un mystère. Ils se plaignent de toutes sortes de choses, mais il n'y a pas moyen de rien leur faire faire pour améliorer leur profession; tout ce qu'ils voient dans leurs concurrents ce sont des ennemis qu'il faut combattre, alors que c'est tout le contraire qu'il faudrait faire. Ils devraient s'unir pour s'entendre et ensuite coopérer avec les syndicats ouvriers pour mettre de la paix, de l'harmonie dans la profession; ils en bénéficieraient eux-mêmes tout en faisant bénéficier les ouvriers de la prospérité de l'industrie.

Qu'on se mette donc à l'oeuvre, patrons et ouvriers; ça presse. N'attendons pas la fin de la guerre pour agir car alors il sera peut être trop tard à cause de la variété des problèmes à solutionner.

Acceptez, acceptez, Messieurs, la main de l'ouvrier qu'il vous tend avec franchise car il veut ardemment travailler avec vous à établir la plus complète collaboration et à assurer une paix durable dans l'industrie et partant dans la patrie canadienne.

J.-E.-A. Pin.

LA LIGUE DES PROPRIETAIRES

président du débat

Honorable Alfred Leduc

CE QU'EST LA LIGUE

par

Mendoza Langlois

La Ligue des Propriétaires de Montréal reçut ses lettres patentes en octobre 1921. En octobre 1942, elle aura ses 21 ans d'existence et deviendra majeure.

Elle eût comme Présidents: en 1921, 1922 et 1923 J.-O. Gareau; en 1924 et 1925 Wilfrid Lajeunesse, en 1926, 1927 et 1928 L.-Arsène Lavallée, ex-maire de Montréal; de 1929 à 1938 Eméry Sauvé et depuis 1938 l'Honorable Alfred Leduc.

La Ligue des Propriétaires de Montréal compte quelque quatre mille membres, tous propriétaires dans Montréal.

Une assemblée générale de ses membres est convoquée mensuellement, sauf durant les mois d'été. Son conseil d'administration composé de quinze membres tient également séance chaque mois, et plusieurs fois dans le même mois suivant nécessité.

La Ligue a pour objet:—

A.—Défendre les intérêts des propriétaires auprès des autorités de la Ville et de la Province.

B.—Surveiller toute législation municipale ou provinciale susceptible d'intéresser les propriétaires;

C.—Obtenir le système scolaire le moins coûteux, sans négliger le point de vue pédagogique.

D.—S'intéresser à tout plan d'amélioration et d'embellissement de la ville de Montréal.

E.—Surveiller ou préparer des projets de loi et de règlements, susceptibles de servir les meilleurs intérêts des propriétaires.

F.—Développer l'esprit civique.

G.—Voir à ce que les sommes versées par les propriétaires à la Ville ou à la Province, sous forme de taxes, pour travaux publics, expropriations, écoles, etc., soient employées dans l'intérêt public.

DECEMBRE 1933 marque la naissance du journal "LE PROPRIETAIRE" organe officiel, publié mensuellement. Ce journal a pour but de protéger et de défendre les droits des propriétaires. De très petit format au début, il compte aujourd'hui vingt pages très remplies et agréables à lire. Il contient une documentation des plus précieuses.

En 1933, la Ligue des Propriétaires de Montréal organisa l'Union des Ligues des Propriétaires de la Province de Québec qui réunit annuellement en congrès les représentants de toutes les Ligues de propriétaires de la Province, OCTOBRE 1941 fut la date de son 9^e congrès.

L'Union des Ligues rend d'immenses services à la cause des propriétaires.

(suite à la page 36)

LA PROPRIETE FONCIERE

par

Me Hector Lalonde

L'économie traite des richesses. La propriété foncière, bien réel par excellence, est la richesse fondamentale. Chez l'homme, le droit de propriété est instinctif: un peuple de propriétaires sera un peuple heureux. Une généreuse répartition du sol constituera une économie nationale sainement équilibrée et vigoureuse.

Nous tenterons de vous exposer le sort de la propriété foncière à Montréal. Plusieurs de nos obser-

vations s'appliqueraient également à la plupart des villes de la Province.

I

Constatation préliminaire

Actuellement, à Montréal, moins de 15% de la population sont des propriétaires, 85% sont des locataires. A Toronto, les propriétaires dominent, représentant 72% des citoyens. A notre avis, ce fait constitue pour notre ville un véritable désordre social qui devrait émouvoir les pouvoirs publics.

Les problèmes du propriétaire foncier urbain

Les problèmes du propriétaire foncier sont multiples et compliqués. Ils se rattachent à diverses matières que l'on peut énumérer ainsi:

1. Le terrain: son lotissement, son évaluation pour fins de cotisation, sa situation dans le plan de la cité et le tracé général des rues, des ruelles, des parcs;
2. Le bâtiment:
 - a) sa construction: la réglementation municipale, le coût des matériaux, de la main-d'oeuvre;
 - b) son entretien: réparations.
3. La maison:
 - a) sa destination: pour fins d'habitation personnelle ou pour fins de location;
 - b) son administration: les dépenses, les revenus, la dépréciation, les assurances...
4. La Cité:
 - a) le gouvernement municipal: sa constitution, son fonctionnement, ses frais;
 - b) les services publics: la voirie, l'aqueduc, la canalisation, la sécurité publique, comprenant la police et le service des incendies, l'urbanisme, la salubrité...
5. La taxation:
 - a) son fondement: l'évaluation des biens-fonds pour fins d'impôt;

b) sa quotité ou répartition;
c) ses variétés: impôt foncier fixe, taxes spéciales, impôts scolaires, surtaxes;

6. Le crédit immobilier: régime hypothécaire, facilités d'emprunt, modalités de l'emprunt, taux de l'intérêt, remboursement, prorogation de délai: le moratoire; liquidation de la dette: tribunal d'arbitrage ou crédit urbain, contrôle des loyers.

7. Et bien d'autres...

Si vous le voulez bien, nous nous limiterons aux sujets suivants:

1. Le contrôle des loyers;
2. La taxation foncière;
3. La moratoire hypothécaire;
4. Le crédit urbain.

— II —

1. Le contrôle des loyers

Le Gouvernement fédéral vient de décréter que le prix maximum du loyer est le prix existant au 11 octobre 1941. Nous n'avons pas l'intention de disputer au Gouvernement le droit de réglementer les prix afin d'éviter les méfaits de l'inflation, mais nous sommes obligés de déplorer sa façon de procéder qui lèse, sans raison, les propriétaires fonciers.

On a également établi un prix maximum pour les denrées et les services. Ces prix sont essentiellement mobiles:

aujourd'hui les oeufs sont à \$0.39 la douzaine, demain ils seront à \$0.41, après-demain à \$0.40 et ainsi de suite. Les taxis, les chemins de fer, les compagnies de bateaux, les coiffeurs prenaient hier un prix de \$....., pour les services qu'ils rendront demain ils devront prendre le même prix.

Le cas du loyer de maison est bien différent. Les baux sont ordinairement faits pour une année et dans bien des cas pour plusieurs années. A Montréal, les baux commencent généralement au 1er mai de l'année, mais se signent vers le 1er février. Il était donc très arbitraire de fixer au 11

octobre 1941 le prix des loyers qui avait été arrêté des mois et dans certains cas des années auparavant.

Depuis 8 ans, les loyers étaient très bas. Les statistiques fédérales elles-mêmes nous révèlent qu'avant d'établir un plafond sur les nécessités de la vie, les prix avaient augmenté de 14%, alors que les loyers, dans la majorité des cas, n'avaient pas augmenté, sauf pour certaines régions envahies par les industries de guerre.

A Montréal, les taxes foncières se sont accrues dans une proportion de 28.19%.

L'entretien des immeubles est beaucoup plus coûteux: le prix des matériaux et le salaire des ouvriers sont d'au moins 25% plus élevés qu'en 1939.

Le combustible est également beaucoup plus cher; cet article est très important pour les propriétaires qui s'étaient engagés à chauffer leurs locataires.

Et nous ne parlons pas du revenu légitime que le propriétaire était en droit d'espérer de son capital engagé.

En somme, pour les loyers, l'Etat transforme un prix inférieur et insuffisant en un maximum qu'il ne faudra point dépasser. Le décret ne tient aucun compte des données du problème: prix immobilisé par des conventions à long terme; charges plus onéreuses pour l'une des parties. Le Gouvernement ne s'est même pas donné la peine de consulter les intéressés.

Le propriétaire méritait un traitement plus équitable.

2. La taxation foncière

Comme tous les autres citoyens, le propriétaire foncier est soumis aux impôts d'une façon générale: à l'impôt sur le revenu, aux taxes d'accise: tabac, alcools, douanes; à la taxe d'amusement: concert, cinéma, course, etc.; à la taxe de vente; en un mot, à tous les impôts directs ou indirects qui frappent le contribuable.

**FENÊTRES ET VITRINES DE TOUTES
SORTES NETTOYÉES**

**PAR DES CANADIENS EXPERIMENTÉS
ET ASSURÉS**

**HARBOUR
2528**

Appelez
S. LAMOTHE, PROP.
429 ST. VINCENT

LA CIE DE LAVAGE DE VITRES

EXCELSIOR
EMR

WINDOW CLEANING CO. REG'D

De plus, le propriétaire doit payer un impôt foncier qui est un impôt sur le capital. Le danger d'un impôt sur le capital c'est la fuite. Avec les immeubles on est bien rassuré: le bien est rivé au sol. Aussi les législateurs n'ont pas craint d'instituer cet impôt foncier avec toutes les sanctions nécessaires.

A Montréal, cet impôt foncier comprend:

1. **La contribution fixe**, soit \$1.15 de taxe par \$100 de valeur.

A compter de 1940, pour dix ans, on ajoutera au taux de cet impôt \$0.10 par \$100 d'évaluation. Cette imposition additionnelle atteint tous les immeubles, sans exception.

On prévoit pour l'exercice 1941-42 que cet impôt foncier ainsi combiné, produira un revenu de \$12,639,009;

2. **L'impôt scolaire**. Le taux de cet impôt est de \$1 pour les catholiques et les protestants et de \$1.20 pour les neutres. On estime le revenu de cet impôt scolaire à \$10,901,483;

3. **L'entretien des trottoirs**. Cette taxe est de \$0.09 par \$100 pour les immeubles imposables et \$0.20 le pied linéaire de façade pour les immeubles non imposables.
v.g.: les immeubles publics, les gouvernements les institutions religieuses.

4. **Les pavages**. Les propriétaires riverains paient le coût du pavage au prix uniforme de \$5 le yard carré pour une étendue donnée. Si le coût excède cette contribution, l'excédent est reporté sur la taxe dite spéciale;

5. **Cette taxe spéciale**. La taxe spéciale pourvoit:

a) au paiement de cet excédent du coût des pavages, s'il y a lieu;

b) au coût des pavages construits en face des immeubles non imposables;

c) aux dépenses occasionnées par certaines expropriations;
d) au service des intérêts que la ville doit payer relativement à certaines dépenses pour travaux publics.

Le taux global de cette taxe spéciale est présentement de \$1.30 par \$1,000 d'évaluation. On évalue le produit de cette taxe à \$1,668,170.

6. **Les améliorations**. Cet impôt grèvera les immeubles intéressés dans ces améliorations telle que les expropriations, la construction de trottoirs ou l'établissement d'une canalisation.

Le taux de cet impôt varie suivant les circonstances.

7. **La reconstruction de l'hôtel de ville**. Pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de \$1,500,000, effectué lors de la reconstruction de l'hôtel de ville, on prélève, sur la propriété foncière, 1 cent par \$100 d'évaluation.

8. **Une surtaxe**. On ajoute une surtaxe de 8% sur le total des impôts fonciers, à l'exclusion de l'impôt scolaire, et ces cotisations pour améliorations locales.

Cette surtaxe acquitte les intérêts et les versements d'amortissement pour combler les déficits budgétaires des années 1933-34 et 1934-35.

Le rendement de cette surtaxe est de \$1,958,750 par année.

En résumé, l'ensemble des taxes foncières municipales forme le

taux de \$1.72 par \$100 d'évaluation. Et il faut ajouter l'impôt scolaire de \$1 pour les catholiques, protestants et juifs et de \$1.20 pour les neutres. En plus la facture a été majoré de 7.8% pour 1941.

Remarques sur la taxation

a) A lui seul, le propriétaire foncier fournit \$0.52.09 par dollar des revenus municipaux et scolaires. Et il reste contribuable, comme citoyen, dans toutes les autres sources de revenu. De plus, le propriétaire foncier supporte tous les frais scolaires. Ce régime de taxation est absurde. L'organisation municipale profite à tous les citoyens, locataires ou propriétaires. Il n'est pas juste que 15% de la population paient plus de la moitié des frais des services publics.

b) En vertu de quel principe, un citoyen, parce que propriétaire foncier, doit-il assumer les frais scolaires des enfants de toute la population. Les contribuables, possesseurs de valeurs mobilières, quelle que soit l'importance de leur portefeuille, n'ont pas à contribuer à cet impôt.

Nous croyons qu'il faudrait refaire l'assiette de cet impôt scolaire et le répartir plus équitablement sur toutes les classes de la société, en raison de l'avoir et de la capacité de contribuer de chacun plutôt qu'en raison de la nature du bien possédé.

CHARTRE, SAMSON & CIE.

COMPTABLES AGRÉÉS

Successieurs de

LARUE & TRUDEL ET DE SAMSON, KNIGHT & CIE

Maurice Chartré, C.A.
Jacques LaRue, C.A.
Jean-Paul Gauthier, C.A.
Léon Côté, C.A.
Paul E. Brunet, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
G. Frank Lafferty, C.A.
Albert Garneau, C.A.
Jean Lacroix, C.A.

Maurice Samson, C.A.
A. Emile Beauvais, C.A.
E. Harry Knight, C.A.
Gérard Marceau, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Jacques Angers, C.A.
Dollard Huot, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Guy Bernard, C.A.

Montréal

Québec

Rouyn

c) La base de la taxation: l'évaluation municipale, est trop fantaisiste. Des immeubles de même évaluation municipale, valeur réelle, n'ont pas la même évaluation municipale. Ce que nous demandons, c'est un système d'évaluation rationnelle, établi sur des données techniques.

On devrait, il nous semble, classifier les immeubles par catégories et pour chaque catégorie, procéder à l'évaluation en tenant compte des mêmes facteurs, pour qu'il y ait égalité de traitement pour tous.

Dans le passé, les estimateurs ont fait preuve d'une grande imagination. On a pu voir des immeubles ayant coûté \$8,000 évalués à \$17,000 et d'autres immeubles ayant coûté \$20,000,000 évalués à \$10,000,000. On a vu des immeubles voisins, ayant sensiblement la même valeur réelle et portant cependant au rôle d'évaluation des chiffres bien différents.

Plusieurs théories ont été formulées sur les principes dont doit tenir compte l'estimateur. On a défini la valeur réelle "la valeur de remplacement plus l'appréciation, moins la dépréciation". Quelle que soit la définition adoptée, l'important c'est qu'on accorde le même traitement à tous.

3. Le moratoire

L'hypothèque est la garantie réelle que l'emprunteur donne à son prêteur qu'il exécutera toutes ses obligations, y compris le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

On peut dire que 80 à 90% des immeubles sont affectés d'hypothèques. Jusque vers 1930, il n'était pas question du remboursement des hypothèques. Les créanciers refusaient même le paiement de leur créance avant échéance et ils insistaient pour le renouvellement des prêts, se déclarant pleinement satisfaits de leur

placement. A cette époque, les prêts hypothécaires comportaient un taux d'intérêts moyen de 6½% l'an, la banque payant 3% d'intérêt aux déposants. Depuis, la situation a bien changé.

En 1933, le législateur provincial s'émut des difficultés des débiteurs hypothécaires et édicta la première loi du moratoire (23 Geo. V, chap. 99, sanctionné le 13 avril 1933). Le préambule de cette loi constatait:

- a) qu'une crise financière sévissait;
- b) que certains débiteurs hypothécaires étaient incapables de rembourser le capital de leur dette;
- c) que les emprunts étaient difficiles;
- d) que les propriétaires débiteurs hypothécaires, étaient ainsi exposés à perdre leurs propriétés.

C'est pour obvier à ces difficultés que le Gouvernement provincial décida de suspendre l'exigibilité des créances hypothécaires.

Par la suite, le moratoire subit de nombreuses modifications et particulièrement au cours de la dernière session provinciale où il nous semble que le législateur a été moins qu'heureux (5 Geo. VI, chap. 64, sanctionnée le 29 avril 1941).

En 1933, si le législateur n'était pas intervenu, il se serait produit un bouleversement de la propriété foncière:

- a) des milliers de propriétaires auraient été dépossédés de leur immeuble;
- b) ces propriétés auraient passé entre les mains des prêteurs;
- c) c'eût été un pas vers une immense concentration de la propriété foncière en quelques mains;
- d) et de plus, la valeur de la propriété foncière se serait effondrée.

En 1936 la première loi du moratoire fut édictée. L'une des innovations de cette loi fut de sus-

pendre le paiement des intérêts, en excédant de 5% l'an. Une autre mesure essentielle de cette loi était de reporter sur le créancier le fardeau de prouver que le débiteur était en mesure de rembourser. Sur réception d'un préavis de 30 jours, le débiteur se présentait au greffe de la Cour supérieure, y faisait une déclaration sous la foi du serment et déposait les reçus de ses taxes.

Du 12 novembre 1936 au 29 avril 1941, la différence entre le 5% l'an et le taux stipulé à l'acte de prêt est restée en suspens. Ces arriérés se sont accumulés. La dernière législation modifie complètement l'économie de la loi du moratoire. La procédure est changée:

- a) il appartient maintenant au débiteur d'établir qu'il n'est pas en mesure de rembourser le capital de la dette;
- b) à compter du 1er juillet 1942, le débiteur devra payer le taux d'intérêts stipulé à l'acte;
- c) à compter du 1er juillet 1942, le créancier ne sera plus tenu de donner à son débiteur un préavis de 30 jours avant que de lui réclamer en justice le remboursement de son capital;
- d) et d'ici là, si le créancier a donné un préavis à son débiteur, le juge pourra accorder une prolongation de délai pour le remboursement jusqu'au 1er juillet 1943, mais le jugement doit condamner le débiteur à payer la différence des intérêts arriérés, par versement annuel, avec un délai maximum de dix années.

Voilà en résumé le nouveau moratoire. Cette législation est véritablement malheureuse:

- a) Les motifs qui militaient en faveur d'un moratoire en 1933 existent encore en 1941 et avec plus d'acuité.

En 1941 le Canada tout entier est tenaillé par les mesures de guerre. Notre économie est

devenue non seulement une économie dirigée, mais une économie contrôlée. Ni les politiques, ni les économistes ne savent où nous aboutirons. La situation est plus embrouillée que jamais. L'avenir est incertain et les autorités du Pays nous disent qu'elles ne peuvent rien garantir, qu'elles sont menées par les circonstances et les événements.

Et c'est précisément dans ce temps de guerre que le gouvernement provincial oblige les débiteurs hypothécaires à rembourser le capital de leur dette et à solder les arriérés d'intérêts en excédant de 5% l'an.

b) Depuis 1931, les taxes immobilières ont augmenté de 28.19%;

c) Le coût de la vie, avant l'établissement du prix maximum, quant aux nécessités, avait augmenté de 14% depuis le début de la guerre, alors qu'on n'a signalé qu'une légère augmentation des loyers simplement dans certaines régions bien déterminées;

d) Le Gouvernement fédéral vient d'établir un plafond quant au loyer et fixe ce loyer au 11 octobre 1941;

e) Par les emprunts de guerre, les appels à l'épargne de guerre de toutes sortes, les sources d'emprunt sont pratiquement tariées.

Ainsi le propriétaire foncier est dans cet embarras, d'une part ses charges ont augmenté, d'autre part ses revenus ne peuvent s'accroître et il ne peut trouver prêteur.

Il nous semble que les circonstances présentes imposaient au Gouvernement une toute autre alternative: ou bien, suspendre la solution du problème hypothécaire jusqu'au rétablissement des conditions normales; ou bien, fournir

aux propriétaires les moyens de liquider leurs difficultés, soit par un tribunal d'arbitrage ou en établissant un crédit urbain.

4. Le crédit urbain

En principe, l'intervention de l'Etat dans le domaine privé est condamnable; elle est toutefois nécessaire dans certains cas: s'il y va de l'intérêt général.

L'aide gouvernementale peut prendre diverses formes: une indemnité à des fermiers, victime de la sécheresse; une prime à la production ou à l'exportation de certains produits, en vue d'activer le commerce; allocation aux sans-travail, quand le chômage menace la paix sociale; prêt à l'agriculture chancelante; et pourquoi pas un crédit urbain pour sauver le propriétaire foncier.

Dans la Province, les immeubles urbains représentent une richesse considérable, soit \$2,435,000,000. Une large proportion de ces immeubles est grevée d'hypothèques échues.

Depuis la crise de 1929, le propriétaire n'a jamais été en mesure d'épargner en vue de rembourser le capital de sa dette. Le moratoire a suspendu l'exigibilité des créances hypothécaires et c'est encore grâce à ce moratoire si des milliers et des milliers de propriétaires ne sont pas dépossédés. Mais le moratoire, de l'avis de tous, n'est qu'une mesure transitoire et ne constitue pas une solution du problème. Il faudra un jour ou l'autre liquider la situation. Supprimer le moratoire ce serait condamner des milliers de propriétaires à la ruine, ce serait provoquer un désastre national du point de vue économique et du point de vue social. La dernière loi de moratoire, assez mauvaise d'ailleurs, est un acheminement vers la catastrophe.

Il est utopique de croire que le propriétaire, coincé entre des charges accrues et des revenus insuffisants, pourra liquider sa situation de ses propres moyens et rembourser son prêteur.

Le crédit urbain nous paraît une excellente solution. Solution qui d'ailleurs a été éprouvée en Europe et aux Etats-Unis.

En quoi consisterait ce crédit urbain?

a) **Sa nature.** Le crédit urbain comporterait:

- (1) une longue prolongation de délai accordée au propriétaire, débiteur hypothécaire, pour le remboursement de sa dette;
- (2) la fixation des intérêts à un taux minime, soit 3%;
- (3) l'amortissement de la dette à raison de 2% par année;
- (4) la garantie du gouvernement provincial pour obtenir de crédit à long terme au bénéfice du propriétaire.

b) **Son fonctionnement:**

- (1) le Gouvernement instituerait un office du crédit urbain avec le pouvoir d'émettre des obligations, sous la garantie provinciale;
- (2) les débiteurs hypothécaires présenteraient leur demande d'emprunt à cet office du crédit;
- (3) les techniciens de l'office établiraient la valeur de l'immeuble;
- (4) l'office serait autorisé à prêter jusqu'à concurrence de 75% de la valeur ainsi établie;
- (5) le créancier recevrait son remboursement, soit en espèces courantes, soit par des obligations de l'office ainsi garanties par la Province;
- (6) la durée du prêt serait de 31 ans pour permettre l'amortissement total de la dette avec les intérêts.

c) **Ses résultats:**

- (1) le propriétaire, débiteur hypothécaire, conserverait sa maison;
- (2) le créancier pourrait toucher immédiatement le capital de sa créance, soit sous forme d'espèces courantes, soit sous forme d'obligations de l'office garanties par la Province;

(3) le gouvernement n'y perdrait rien parce qu'il aurait, pour garantir son remboursement, le gage de l'immeuble évalué par ses propres techniciens;



O. St-JEAN LIMITEE
BIJOUTIERS

1215 est, rue Ste-Catherine
AMherst 2121 *

•
ARTHUR ST-JEAN
Président
Membre de la Chambre

**WESTMOUNT MOVING
& WAREHOUSING LTD.**

350 VICTORIA AVENUE
WESTMOUNT, P.Q. (Canada)
DExter 3581

**DEMEMAGEMENTS
ENTREPOSAGE**

Service local
et a Longue distance

Permis spécial pour
les Etats-Unis

•
L. JODOIN
président

(4) le coût de l'entreprise serait minime;

(5) la structure économique et sociale de notre peuple serait sauvegardée, sans préjudice d'aucun droit et au profit de l'intérêt général.

Nous souhaitons ardemment que le gouvernement provincial étudie avec sérieux ce projet.

LA LIGUE DES PROPRIETAIRES

(suite de la page 31)

La Ligue des Propriétaires de Montréal, par ses représentants, surveille, à Québec, toutes législations nouvelles ou amendements à la charte de la Cité de Montréal qui peuvent affectés la propriété foncière.

En toutes occasions, elle proteste énergiquement contre toutes augmentations des taxes. Souventes fois, ses demandes et protestations sont entendues.

Elle ne cessera de réclamer que lorsqu'elle aura obtenu justice

STANDARD PAPER BOX LIMITED

Manufacturiers de boîtes de carton gauré (corrugated), de caisses d'expédition et de tous genres d'emballages

Nous offrons un service prompt et efficace supporté par l'expérience, par des dessinateurs compétents, un outillage complet et moderne pour la production de tous genres de boîtes de carton, et de boîtes transparentes.

Nous invitons vos demandes.
**6210-6240 avenue du Parc
Montréal**

Téléphone DOLLARD 2401

C. N. MOISAN
Président et Gérant général

pour les propriétaires et que les taxes seront réparties équitablement sur toutes les classes de la société.

L'un des principaux motifs de son existence est celui d'augmenter le nombre des propriétaires dans la métropole en favorisant aux classes ouvrières et moyennes l'accession à la propriété foncière.

Dans un mémoire sur l'immeuble que je publiais en février 1938, je disais:— "Toutes les cellules économiques, agriculture, industrie, commerce ou finance se juxtaposent, se conditionnent mutuellement, sont à la fois cause et effet l'une à l'égard de l'autre".

"C'est pour avoir méconnu ces principes et avoir ignoré la précieuse contribution du capital immobilier à la prospérité sociale, que l'immeuble est tombé aujourd'hui au dernier rang de notre économie nationale, entraînant la diminution de la garantie des obligations municipales, provinciales et fédérales, garantie qui repose dans une large mesure sur la valeur foncière."

En effet l'immeuble joue dans la vie d'un peuple un rôle prépondérant qui est à la base de toutes structures économiques saines. Il est un élément de stabilité et de paix sociale.

Tous les philosophes ont reconnu le caractère intangible du droit de propriété, n'ont pas manqué de reconnaître dans la possession d'un coin de terre et d'une habitation l'élément premier, fondamental du droit de propriété. Quand une législation laisse reposer sur une seule classe de la société — celle des propriétaires d'immeubles — le fardeau de la plupart des taxes municipales, essentielles à la prospérité d'une ville, elle accomplit une besogne anti-sociale, même si elle se drapée dans les formes de la légalité.

Je vous demande, Messieurs, dans ces assises solennelles d'étudier sérieusement cette question.

"La Saubegarde"

ASSURANCES SUR LA VIE

Siège Social

Montréal

Comment Nous Vous Sommes Utiles

Nous administrons des comptes courants et des comptes d'épargne. Nous faisons de l'escompte, des prêts à court terme et des avances sur titres, ainsi que des prêts aux particuliers. Nous effectuons au meilleur compte des encaissements et des remises. Nous émettons des lettres de crédit circulaires ou commerciales payables dans toutes les parties du pays. Nous finançons les importations et les exportations.

Nous achetons et vendons des valeurs de placement de toute catégorie. Nous louons des coffrets de sûreté.

Nos ressources et notre expérience sont à votre disposition. Notre personnel est à vos ordres dans nos 534 bureaux.



BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$170,000,000

L'épargne construit des tanks

• Jamais encore l'épargne individuelle n'a été d'une importance aussi vitale dans l'histoire de notre pays. Chaque dollar que nous pouvons épargner contribuera à nous assurer la victoire dans le conflit actuel.

Pour écraser l'ennemi et assurer à l'Empire une paix victorieuse, il nous faut une machine de guerre moderne, bien organisée et capable de frapper des coups décisifs. Mais les sacrifices individuels, le renoncement et l'épargne sont essentiels pour arriver à construire une telle machine.

Prenez donc la résolution d'épargner d'ici à ce que nous ayons gagné la guerre. Surveillez vos dépenses. Faites-vous une réserve de dollars à même vos revenus courants. Épargnez pour la victoire.

La BANQUE ROYALE du Canada

exquises



CIGARETTES

sweet caporal

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

ATTENTION!

IMPRIMEURS
ÉDITEURS
PUBLICITAIRES
ANNONCEURS

AVEZ RECOURS AU PERSONNEL
D'ÉLITE DE

LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE

DESSINS PHOTOS RETOUCHES
CLICHÉS EN UNE OU PLUSIEURS
COULEURS
STÉRÉOTYPES - GALVANOPLASTIE
NÉGATIFS POUR L'OFFSET, ETC.

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER
BE. 3984*
282 QUÉBEC RUE ONTARIO MONTRÉAL
PAUL F. LAPOINTE - PROPRIÉTAIRE

ça c'est du **GIN**
 ça c'est du **GENIÈVRE**
 c'est du **MELCHERS**
CROIX D'OR!

40 OZ
\$ 3.45

26 OZ
\$ 2.40

10 OZ
\$ 1.05



M1567
 PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED • MONTREAL ET BERTHIERVILLE

Pierre B. Mares